



ville Antony

Guide rentrée

2020/21



ÉDI TO

Ce guide vous informe sur toutes les actions de la Ville en faveur de l'enfance et de la jeunesse : petite enfance, éducation, loisirs, sport...

Dans le domaine de la petite enfance, la Ville procède à la rénovation systématique de ses crèches les plus anciennes. Après la Clé des Champs, c'est la Comptine, au Noyer-Doré, qui a été largement reconstruite, mais dont les travaux ont pris du retard. Elle devrait ouvrir ses portes dans quelques mois. Ensuite, ce sera le tour de la crèche de l'Aurore dans le quartier des Rabats. Par ailleurs, pour épargner aux jeunes enfants les fortes chaleurs de plus en plus fréquentes, la Ville climatise l'ensemble de ses établissements de la petite enfance.

La construction du nouveau groupe scolaire Dunoyer-de-Segonzac, à proximité du collège et du lycée Descartes, vient de s'achever. La nouvelle école a accueilli ses premiers élèves à la rentrée.

Deux projets d'équipements scolaires sont actuellement en cours d'étude. L'école du futur quartier Jean-Zay prévu pour 2023 et la reconstruction de l'actuelle école Anatole-France pour 2025.

La piste d'athlétisme du stade Georges-Suant est en reconstruction. Le stade disposera d'une piste toute neuve en novembre prochain. En 2021, le stade Velpeau verra la construction de ses nouveaux vestiaires, tant attendus.

Enfin, le 11 Espace jeunes poursuit son développement avec plus de 4 000 jeunes titulaires de la carte. Et, malgré l'épidémie, les centres de vacances de Samoëns et de Kerjouanno ont accueilli leurs séjours de vacances cet été, dans le respect, bien entendu, des procédures sanitaires.

Bonne rentrée 2020, malgré le Covid !
Jean-Yves Sénant Maire d'Antony

ÉDU CAT ION



Inscriptions scolaires _____	3
Crédits des écoles _____	6
Actions municipales pendant les temps scolaires _____	7
Temps périscolaires _____	10
Les parents, acteurs de la vie de l'école _____	15
Etablissements d'enseignement à Antony _____	18
Centres de loisirs _____	20
Autres loisirs _____	25
Carte des établissements municipaux _____	27

La ville d'Antony a en charge la construction, l'entretien et le fonctionnement de ses écoles primaires : **14 écoles maternelles** et **12 écoles élémentaires** communales regroupant presque 6 000 élèves. La Direction de l'éducation organise l'ensemble des activités extra et périscolaires : restauration, accueils, études, accompagnement scolaire, centres de loisirs. **Classe les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h45 à 16h15.**

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Antony est découpée en secteurs géographiques et à chacun d'eux correspond un établissement scolaire.

La carte scolaire a pour but de répartir de façon harmonieuse l'ensemble des élèves dans des écoles qui soient proches et/ou aisément accessibles.

Pour connaître votre secteur :
www.ville-antony.fr/quelle-est-mon-ecole

En raison des mesures sanitaires, les inscriptions scolaires s'effectuent par voie dématérialisée par le biais du site internet de la ville d'Antony. Pour la rentrée scolaire 2020/2021, sont concernés :

- **École maternelle :** tous les enfants nés avant le 31 décembre 2017,
- **École élémentaire :** uniquement les enfants jamais scolarisés dans une école publique d'Antony.

Pas d'inscription pour les enfants nés en 2018 à l'exception du dispositif « moins de trois » existant à l'école du Noyer-Doré (sur dossier).

DÉROGATIONS

Compte tenu de la carte scolaire, les dérogations ont un caractère exceptionnel. Elles sont limitées par la capacité d'accueil de l'établissement et doivent être motivées par des raisons spécifiques.

La ville d'Antony a choisi de soumettre ces demandes à une commission réunie au 3^e trimestre scolaire, qui étudie l'ensemble des dossiers. Ses décisions sont communiquées

par courrier aux familles. Les formulaires sont à retirer auprès de la Direction de l'éducation, sur le site Internet de la Ville dans un délai limité (consulter les dates : **www.ville-antony.fr/inscriptions-scolaires** ou appeler le service).

FORMALITÉS OBLIGATOIRES

→ Papiers originaux

- Livret de famille ou acte de naissance de l'enfant.
- Pièce d'identité du parent présent.
- Si divorce ou séparation : jugement précisant l'autorité parentale.
- Un justificatif de domicile de moins de 2 mois (quittance de loyer, titre de propriété, facture d'électricité, d'eau ou de téléphone fixe/box).
- Carnet de santé de l'enfant ou certificat de vaccinations (DTCP à jour).
- Certificat de radiation de l'école précédente si l'enfant a déjà été scolarisé (à présenter à l'école le jour de la rentrée).
- Parents hébergés :
 - Certificat d'hébergement délivré à la mairie par la Direction de l'éducation.
 - Justificatif de domicile de moins de 2 mois de l'hébergeant et de l'hébergé (attestation CAF) et dernier avis d'imposition sur le revenu.
- Assurance scolaire (responsabilité civile) obligatoire: attestation demandée par la direction de l'école à la rentrée scolaire.
- Assurance dite « responsabilité civile - individuelle accident » pour les activités périscolaires.

CONTACT/RENSEIGNEMENTS
Direction de l'éducation
01 40 96 71 99
affaires_scolaires@ville-antony.fr



SCOLARISATION DES ENFANTS HANDICAPÉS

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances a renforcé les actions en faveur de la scolarisation des enfants handicapés, selon 3 axes :

- 1 • Assurer** à l'élève, le plus souvent possible, une scolarisation en milieu ordinaire au plus près du domicile.
- 2 • Associer** étroitement les parents à la décision d'orientation et à toutes les étapes de la définition d'un **projet personnalisé de scolarisation (PPS)**.
- 3 • Garantir** la continuité d'un parcours scolaire, adapté aux compétences et aux besoins de l'élève grâce à une évaluation régulière de l'école maternelle jusqu'à l'entrée en formation professionnelle ou dans l'enseignement supérieur.

Ces engagements relèvent de l'Éducation nationale. Pour Antony, un enseignant référent informe l'élève et sa famille sur les démarches à accomplir, les aménagements possibles afin d'optimiser sa scolarité. Il contribue à l'élaboration du PPS, favorise sa continuité et sa cohérence. Avec les mêmes objectifs, la ville d'Antony a favorisé l'ouverture de 2 ULIS (Unité localisée pour inclusion scolaire) dans les écoles élémentaires La Fontaine et Adolphe-Pajeaud.

CONGÉS SCOLAIRES 2020/2021

VACANCES	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Académies : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy- Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg	Académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Rentrée scolaire	Jour de reprise : Mardi 1 ^{er} septembre 2020		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 17 octobre 2020 Jour de reprise : lundi 2 novembre 2020		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 19 décembre 2020 Jour de reprise : lundi 4 janvier 2021		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 6 février 2021 Jour de reprise : lundi 22 février 2021	Fin des cours : samedi 20 février 2021 Jour de reprise : lundi 8 mars 2021	Fin des cours : samedi 13 février 2021 Jour de reprise : lundi 1 ^{er} mars 2021
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 10 avril 2021 Jour de reprise : lundi 26 avril 2021	Fin des cours : samedi 24 avril 2021 Jour de reprise : lundi 10 mai 2021	Fin des cours : samedi 17 avril 2021 Jour de reprise : lundi 3 mai 2021
Ascension	Fin des cours : mercredi 12 mai 2021 Jour de reprise : lundi 17 mai 2021		
Vacances d'été	Fin des cours : mardi 6 juillet 2021		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congé le vendredi soir après les cours. Les dates fixées par le calendrier scolaire national peuvent, sous certaines conditions, être modifiées localement par le recteur.



— CRÉDITS DES ÉCOLES

FOURNITURES

La Ville attribue à chaque école des crédits de fonctionnement :

- Fournitures scolaires, livres, jeux et jouets, sorties scolaires, documents; apprentissage de langues étrangères, produits pharmaceutiques, etc.
- Ces crédits sont directement gérés par les écoles. Par ailleurs, chaque école dispose d'une coopérative, à laquelle les parents peuvent choisir de participer.

MOBILIER ET ÉQUIPEMENT DES ÉCOLES

Chaque année, la Ville consacre un budget d'investissement aux classes. Les besoins sont identifiés en collaboration avec les directeurs d'école : tables, chaises, mobilier pédagogique, linge, électroménager, informatique, mobilier de réfectoire pour la restauration (tables et chaises).

TRAVAUX

La ville d'Antony assure la construction, la rénovation et l'entretien des établissements scolaires. La nature de ces travaux est essentiellement liée à la sécurité, mais la Ville a aussi le souci de rendre le plus attrayant possible le cadre de la vie scolaire.

— ACTIONS MUNICIPALES PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE

CLASSES DE DÉCOUVERTE

La ville d'Antony est propriétaire de deux centres de vacances situés dans des sites privilégiés : Morbihan et Haute-Savoie, où elle organise plus de 50 classes de découverte par an.

Les enseignants volontaires pour un départ déposent leur candidature en fin d'année scolaire. Un planning d'occupation des centres est alors établi (voir p. 8 et 9). En début d'année scolaire, les familles sont informées par l'enseignant lorsqu'un enfant part en classe de découverte. Des réunions d'information avec projection d'un diaporama sont proposées à l'école à la demande de l'enseignant.

Direction Jeunesse/séjours
01 40 96 72 39

CIRCUIT DE PRÉVENTION ROUTIÈRE

La Ville propose une éducation à la prévention routière et à la citoyenneté. L'objectif est d'éveiller chez les enfants un esprit citoyen ; de les sensibiliser aux risques de la rue et aux comportements à adopter pour se déplacer en sécurité en tant que piétons, cyclistes ou passagers.

Circuit routier
Rue Adolphe-Pajeaud
(angle Georges-Suant)

ATELIERS NATURE

Une animatrice nature intervient dans les écoles maternelles et élémentaires, en concertation avec les enseignants. Elle propose divers ateliers : la nature en ville, les arbres, le jardin, la mare, les petites bêtes, les oiseaux, les traces, l'eau, le développement durable, le tri, les déchets...

Direction Jeunesse/nature
06 73 87 70 27

BOURSE AUX PROJETS

La ville d'Antony souhaite promouvoir et encourager les projets pédagogiques des écoles, à caractère culturel, artistique, social, sportif, etc. Ainsi participe-t-elle au financement des projets retenus par une commission, composée des maires adjoints chargés de l'éducation et de la culture.

D'autres actions sont proposées par la ville d'Antony et détaillées dans ce guide : avec l'École municipale des sports, les médiathèques, la ludothèque, la Maison des Arts, le cinéma, le théâtre ; et avec des associations partenaires...

CLASSES DE DÉCOUVERTE À KERJOUANNO (MORBIHAN)

DATES SÉJOURS	TYPE DE SÉJOUR	DURÉE SÉJOUR
Lundi 21/09/2020 matin Samedi 3/10/2020 soir	Nature : 2 classes élémentaires	13 jours
Lundi 5/10/2020 matin Vendredi 16/10/2020 soir	Nature : 2 classes élémentaires	12 jours
Lundi 2/11/2020 matin Samedi 14/11/2020 soir	Nature : 2 classes (tous niveaux)	13 jours
Lundi 16/11/2020 matin Samedi 28/11/2020 soir	Nature : 2 classes (tous niveaux)	13 jours
Lundi 30/11/2020 matin Samedi 12/12/2020 soir	Nature : 2 classes (tous niveaux)	13 jours
Lundi 1 ^{er} /02/2021 matin Vendredi 12/02/2021 soir	Nature : 2 classes (tous niveaux)	12 jours
Jeudi 4/03/2021 matin Mardi 16/03/2021 soir	Nature : 2 classes (tous niveaux)	13 jours
Jeudi 18/03/2021 matin Mardi 30/03/2021 soir	Nature : 2 classes (tous niveaux)	13 jours
Mardi 6/04/2021 matin Vendredi 16/04/2021 soir	Nature : 2 classes (tous niveaux)	11 jours
Lundi 3/05/2021 matin Mercredi 12/05/2021 soir	Nature : 2 classes (tous niveaux)	10 jours
Lundi 17/05/2021 matin Samedi 29/05/2021 soir	Mer/Voile : 2 classes élémentaires CE2, CM1, CM2	13 jours
Lundi 31/05/2021 matin Samedi 12/06/2021 soir	Mer/Voile : 2 classes élémentaires CE2, CM1, CM2	13 jours
Lundi 14/06/2021 matin Samedi 26/06/2021 soir	Mer/Voile : 2 classes élémentaires CE2, CM1, CM2	13 jours

CLASSES DE DÉCOUVERTE À SAMOËNS (HAUTE-SAVOIE)

DATES SÉJOURS	TYPE DE SÉJOUR	DURÉE SÉJOUR
Lundi 5/10/2020 matin Vendredi 16/10/2020 soir	Nature : 2 classes élémentaires	12 jours
Lundi 2/11/2020 matin Samedi 14/11/2020 soir	Nature : 2 classes (tous niveaux)	13 jours
Lundi 16/11/2020 matin Samedi 28/11/2020 soir	Nature : 2 classes (tous niveaux)	13 jours
Lundi 30/11/2020 matin Samedi 12/12/2020 soir	Nature : 2 classes (tous niveaux)	13 jours
Mardi 5/01/2021 matin Samedi 16/01/2021 soir	Neige/ski : 2 classes élémentaires CE2, CM1, CM2	12 jours
Lundi 18/01/2021 matin Samedi 30/01/2021 soir	Neige/ski : 2 classes élémentaires CE2, CM1, CM2	13 jours
Lundi 1 ^{er} /02/2021 matin Vendredi 12/02/2021 soir	Neige/ski : 2 classes élémentaires CE2, CM1, CM2	12 jours
Lundi 8/03/2021 matin Samedi 20/03/2021 soir	Neige/ski : 2 classes élémentaires CE2, CM1, CM2	13 jours
Lundi 22/03/2021 matin Vendredi 2/04/2021 soir	Neige/ski : 2 classes élémentaires CE2, CM1, CM2	12 jours
Mardi 6/04/2021 matin Vendredi 16/04/2021 soir	Nature : 2 classes élémentaires	11 jours
Lundi 3/05/2021 matin Mercredi 12/05/2021 soir	Nature : 2 classes (tous niveaux)	10 jours
Lundi 17/05/2021 matin Samedi 29/05/2021 soir	Nature : 2 classes (tous niveaux)	13 jours
Lundi 31/05/2021 matin Samedi 12/06/2021 soir	Nature : 2 classes (tous niveaux)	13 jours
Lundi 14/06/2021 matin Samedi 26/06/2021 soir	Nature : 2 classes (tous niveaux)	13 jours



— TEMPS PÉRISCOLAIRES

ACCUEILS MATERNELS

- **De 7h30 à 8h20**
les lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- **De 16h15 à 19h**
les lundi, mardi, jeudi et vendredi.
Les enfants sont pris en charge par du personnel périscolaire qui leur propose diverses activités après leur goûter.

ACCUEILS ÉLÉMENTAIRES

- **De 7h30 à 8h20**
les lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- **De 16h15 à 19h**
les lundi, mardi, jeudi et vendredi, uniquement pour les enfants fréquentant les études (16h15 à 17h30) ou les études sportives (16h15 à 18h).

ACCUEILS ET ÉTUDES : INSCRIPTION /PAIEMENT

Un règlement intérieur précise les modalités d'accueil et de fonctionnement, celui-ci est disponible à la direction de l'éducation et en ligne sur :

www.villeantony.fr/temps-periscolaires

- **Inscription** en début d'année scolaire à l'aide d'un formulaire disponible à l'Hôtel de Ville.
- **Paiement** : les factures regroupant l'accueil et les études sont établies à la fin de chaque mois (facturation à la présence de l'enfant). Elles doivent être réglées dans le mois qui suit leur réception à la Régie centrale (Hôtel de Ville) : chèque, carte bancaire, espèces, prélèvement automatique. La demande se fait auprès de la Régie centrale ou par Internet sur votre Espace citoyens : **www.ville-antony.fr/demarches**, à l'aide de votre mot de passe qui se trouve sur vos factures. Passé ce délai d'un mois, le recouvrement est confié au Trésor public qui vous adressera un avis des sommes à payer.

SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL DES ENFANTS (SMA)

La ville d'Antony a signé une convention avec l'État en février 2008 pour la mise en place d'un service minimum d'accueil **en cas de grève** des personnels enseignants.

Dans le cadre de cette convention, la Ville ouvre un ou plusieurs accueils en fonction des besoins, de 7h30 à 19h, afin d'accueillir les enfants des écoles fermées pour cause de grève. Un affichage à l'école, sur les journaux lumineux et sur le site Internet de la Ville précisent les sites qui sont ouverts.

La journée n'est pas facturée aux familles, à l'exception du prix du repas et des temps périscolaires (accueils du matin et du soir). La règle étant : Si le nombre d'enseignants déclarés grévistes est inférieur à 25%, alors les enfants sont accueillis dans l'école par le personnel de l'Éducation nationale.

ÉTUDES ÉLÉMENTAIRES

De 16h15 à 17h30, les études surveillées du soir ont pour objectif d'apporter aux enfants l'aide à l'organisation de leur travail personnel et à l'apprentissage des leçons.

Les enfants sont pris en charge **jusqu'à 17h30**. À partir de 17h30, la sortie est possible ou bien les enfants sont considérés en accueil du soir et les familles facturées pour cette prestation.

ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ ET RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Les enfants en difficulté scolaire peuvent être soutenus par la Ville et par des associations.

→ Nouveau Souffle Guillebaud

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 19h pour les enfants en classes élémentaires et les collégiens du quartier Guillebaud. Centre de loisirs le mercredi après-midi et les vacances scolaires.
Espace Guillebaud, rue Armand-Guillebaud

Contact :

01 46 74 57 92 ou 06 72 22 70 81

→ Nouveau Souffle La Fontaine

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 19h pour les collégiens suivant inscription.
17, place de la Résidence

Contact :

01 46 74 57 92 ou 06 72 22 70 81

→ Club Coup de Pouce

Dispositif d'accompagnement des CP à l'apprentissage de la lecture, dans le cadre de la réussite éducative dans les écoles Noyer-Doré et Anatole-France.

→ 1,2,3 malins

Accompagnement éducatif proposé aux élèves des écoles Noyer-Doré et Anatole-France, sous certaines conditions. Accompagnement à la scolarité et ateliers éducatifs lundi, mardi, jeudi et vendredi 16h15-19h.
*Centre social et culturel
4, bd des Pyrénées (voir p. 48)*

Contact :

*Direction de l'éducation
Réussite éducative / 1, 2, 3 Malins
01 40 96 68 13*

→ Association Pierre-Kohlmann

Accompagnement éducatif des jeunes des quartiers Noyer-Doré et Pajeaud.

- **Accompagnement à la scolarité**, accueil de loisirs, séjours de vacances, animations de quartier.
- **Accueil et prévention** auprès des enfants et des adolescents de 6 à 14 ans.
- **Club PK** : lieu d'accueil, d'écoute et d'information auprès des jeunes de 15 à 25 ans.

5, allée de la Volga / 01 42 37 06 32
pk@pierrekohlmann.fr
www.pierrekohlmann.com

→ Secours catholique

Le Secours catholique met en place un accompagnement individuel pour les enfants et les adolescents du CP à la Terminale, à la demande des assistantes sociales. Pour participer bénévolement à cet accompagnement scolaire, contactez le 09 62 16 74 27.

→ Clubs ados réussite (IFAC)

Accompagnement éducatif proposé à tous les collégiens domiciliés ou scolarisés à Antony dans la limite des places disponibles.

- **Accompagnement scolaire** du lundi au vendredi 14h30-19h (au moins deux fois 1h par semaine).
- **Mercredis et vacances scolaires** : Séjours éducatifs en gestion libre, ateliers, projets, stages, activités, accueil et écoute (mercredi 14h-17h / vacances scolaires 10h-18h).
- **Animation d'une ludothèque au sein des collèges** Anne-Frank, Henri-Georges-Adam et Descartes lors de la pause méridienne.
- **Prise en charge des exclus du collège** (temporaires ou définitifs).
- **Responsabilisation des adolescents.**

Lieux d'accueil

- Centre sportif Lionel-Terray
164 bis, avenue du Président-Kennedy
- 46, allée de l'Herbier
- Pavillon Tignes - 1, rue de Tignes

Contacts

01 40 96 31 62 / 06 68 35 26 63
clubadosreussite@dso.ifac.asso.fr

FORMATION LINGUISTIQUE POUR ADULTES

La ville d'Antony propose des cours du soir pour adultes, assurés par le GRETA des Hauts-de-Seine.

- **Cours d'anglais et TOEIC, espagnol, italien et allemand** (sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits) : débutants/confirmés.
- **Cours de français langue étrangère (FLE)** : 2 niveaux.

Dossiers d'inscription à télécharger sur www.ville-antony.fr ou www.greta-92.fr.
Journées d'inscription et tests de niveau (en anglais et FLE) : le 14/09/2020 à 18h ou le 15/09/2020 à 18h.

Début des cours : le 28/09/2020 à 19h.

- Cours les lundi et mardi (sauf vacances scolaires).

Lieu journées d'inscription et cours : collège Anne-Frank, 112 rue Adolphe-Pajeaud à Antony.

Contact

01 46 99 92 92 (GRETA 92)

→ Nouvelle préparation au TOEIC® : le mercredi

Vous êtes salarié ou en recherche d'emploi, et souhaitez mettre en valeur vos compétences en anglais par une certification reconnue ? Vous êtes une entreprise et voulez renforcer l'anglais professionnel de vos salariés ?

À partir de janvier 2021, préparez le TOEIC® en cours du soir à Antony. Au programme :

- **30h de cours du 6 janvier au 12 mai 2021**, le mercredi soir (19/21h) : renforcement linguistique, entraînement à chaque partie du test, tests blancs,
- **30h de e-learning tutoré** sur la plate-forme TOEIC® Official Learning and Preparation Course pour progresser en anglais professionnel et s'entraîner à son rythme.

Passage du test TOEIC® le 19 mai 2021.

Financement possible de cette formation avec votre compte CPF.

Informations et inscriptions

à partir du 7/09/2020 :
contact@greta-92.fr et au 01 46 99 92 92.

INFORMATION JEUNESSE

Au sein du 11 Espace jeunes, le BIJ (Bureau information jeunesse) a pour mission d'informer les 11-25 ans : études, métiers, formation en alternance, stage en entreprise, emploi, job d'été, bourse, logement étudiant, mobilité internationale...

Voir page 25 les coordonnées du 11 Espace jeunes ainsi que ses autres actions: loisirs, animations, aide aux projets...



RESTAURATION SCOLAIRE

Ce service est délégué à la société Sogeres depuis le 9 juillet 2018. Chaque jour, elle prépare 4800 repas à la cuisine centrale, les sert dans les 26 écoles d'Antony et les facture aux familles. Le prix du repas, calculé selon les revenus (voir p.62), varie de 0,70 € à 6,56 € en maternelle et de 0,85 € à 6,82 € en élémentaire.

Pas besoin d'inscription spécifique : c'est l'inscription à l'école qui vaut inscription de fait au restaurant scolaire. Chaque matin (lundi, mardi, jeudi et vendredi), les enseignants relèvent le nom des enfants qui déjeuneront au restaurant scolaire le midi.

Restauration en centre de loisirs :

Le déjeuner faisant partie de la journée de centre (mercredi ou congé scolaire), l'enfant inscrit en CML est aussi inscrit de fait au service de restauration. Il y a en revanche deux facturations distinctes : la Ville facture la journée au centre, Sogeres facture le repas.

DES MENUS TRÈS ÉTUDIÉS

→ Commission des menus

La ville d'Antony, soucieuse de l'équilibre des repas et de la satisfaction de ses jeunes convives, a créé une commission des menus. Elle est présidée par l'élu chargé du secteur périscolaire et composée de représentants de la Ville, de parents d'élèves (un titulaire et un suppléant par fédération), de directeurs d'école et de centre de loisirs (respectivement un pour la maternelle, un pour l'élémentaire) et de la société Sogeres.

La commission des menus se réunit tous les deux mois environ dans une école d'Antony et se déroule en trois temps : analyse de satisfaction sur les menus passés, étude des menus à venir, puis dégustation de nouvelles recettes. Un agent public du service Education est chargé du suivi du contrat et de la commission des menus. Ceux-ci sont affichés à l'entrée des écoles, publiés chaque mois dans le magazine municipal *Vivre à Antony* et disponibles sur le site www.so-happy.fr

→ Qualité des denrées

Le contrat avec la société Sogeres prévoit **une large part de produits dits « durables »**,

dont une composante bio par jour en moyenne, des viandes labellisées (volaille, porc, veau label rouge, bœuf de race à viande notamment), des poissons issus de la pêche durable (MSC), des crudités et fruits locaux en saison, des fromages AOP (appellation d'origine protégée) et des laitages en circuit court.

La traçabilité des produits est contrôlée chaque mois. Des analyses microbiologiques sont réalisées régulièrement à la cuisine centrale, dans les écoles et les centres de loisirs.

CROC'NEWS

La Ville diffuse un compte rendu de la commission des menus : Croc'news, sur les animations, l'avis des enfants, les actions anti-gaspillage et le tri des déchets.

Où le lire : panneau d'affichage de l'école, ou www.ville-antony.fr/restauration-scolaire



ACCUEIL DES ENFANTS ALLERGIQUES

Le projet d'accueil individualisé (PAI)

permet l'accueil dans les restaurants scolaires et sur les temps périscolaires des enfants souffrant d'allergies alimentaires ou de maladies chroniques. Un agent public du service de l'Éducation se charge de l'accueil des familles et du lien avec les écoles et les centres de loisirs. Le PAI propose deux solutions d'accueil, au choix :

- **Un plateau repas « Natama » fourni par Sogeres, adapté à 90 % des régimes d'éviction.** Il est facturé par Sogeres au même tarif que les repas classiques ;
- **Un panier-repas préparé par la famille.**

Ces repas sont conditionnés dans une glacière, prêtée par la ville (prestation non facturée).

Dans les deux cas, la Ville nomme un animateur chargé d'encadrer plus spécifiquement les enfants bénéficiant d'un PAI. Il a connaissance du dossier et de la procédure à suivre en cas de problème, mais n'a pas de compétence médicale. Les familles dont les enfants souffrent d'une allergie alimentaire sont invitées à se faire connaître afin de définir les meilleures conditions d'accueil. Si la Ville a connaissance d'une allergie ou d'une sensibilité alimentaire, elle proposera un PAI à la famille.



PAIEMENT DES REPAS

La société Sogeres adresse une facture aux familles à la fin de chaque mois pour les repas consommés à l'école et au centre de loisirs. Si le tarif unitaire facturé n'est pas celui qui a été calculé par la régie centrale, la famille doit revenir vers celle-ci, pour vérification.

La régie centrale revoit les tarifs deux fois par an (janvier et septembre) et les transmet à Sogeres, qui n'est autorisée à aucune modification sans l'accord formel de la Ville.

Les factures de restauration scolaire sont à payer à réception. En cas de défaut de paiement sous quinzaine, les impayés sont transmis directement au Trésor public pour recouvrement auprès des familles.

→ Modalités de règlement

- Mandat de prélèvement SEPA.
- Paiement en ligne sur le site : **www.ville-antony.fr/demarches**
- Chèque à l'ordre de Sogeres, accompagné du coupon de la facture, à envoyer à sogeres-ville Antony-CP132 6, rue de la Redoute 78280 Guyancourt,
- En espèces à la cuisine centrale, mercredi 14h-17h (sauf congés scolaires).

AIDES MUNICIPALES

La Ville participe aux frais de restauration scolaire, sous certaines conditions : bourse communale et bourse familles nombreuses (voir p. 55 et 56).

LES PARENTS, ACTEURS DE LA VIE DE L'ÉCOLE

LE CONSEIL D'ÉCOLE

Les parents sont concernés par la vie de l'école qui accueille leur enfant. Chaque année, quelques semaines après la rentrée, ils sont invités à manifester leur intérêt en procédant à l'élection de leurs représentants au sein du Conseil d'école.

→ Composition

Le directeur d'école, les enseignants, **les représentants élus des parents** (en nombre égal au nombre de classes), le maire ou un élu (maire adjoint ou conseiller municipal), le délégué départemental de l'Éducation nationale (DDEN*). Peuvent également être présents, en fonction de l'ordre du jour :

- Les personnels du RASED ** ou de la médecine scolaire,
- Toute personne intervenant dans le temps scolaire ou périscolaire.

Présidé par le directeur, le Conseil d'école se réunit une fois par trimestre. Le compte rendu de réunion est disponible sur Internet : **www.ville-antony.fr** rubrique "démarches et services" / Espace citoyens) (voir p. 59).

(*) Le directeur académique nomme à ce poste des personnes qui ont fait la preuve de leur compétence et de leur intérêt en matière d'enseignement public. Le DDEN visite les écoles, assiste aux conseils d'écoles et est attentif au cadre de vie des écoliers.

(**) Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté





Parents : participez chaque année à l'élection de vos représentants au Conseil d'école. Si vous êtes disponibles, n'hésitez pas à être vous-mêmes candidats à cette élection.

→ Attributions

- **Vote** le règlement intérieur de l'école,
- **Donne** son avis sur les questions intéressant la vie à l'école,
- **Est informé** sur la composition des classes, les projets d'école, les principes de choix des manuels scolaires ou de matériel pédagogique, les modalités de rencontre des enseignants avec les parents de leurs élèves.

LA CAISSE DES ÉCOLES

Etablissement à caractère public, la Caisse des écoles par le biais de son conseil d'administration, a en charge le vote du budget de la "réussite éducative": accompagnement scolaire et actions éducatives proposés aux enfants et adolescents en difficulté.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

→ Maire, président

Jean-Yves SÉNANT

→ Membres désignés par le Conseil municipal

Maire adjointe chargée de l'éducation
Sophie SANSY

→ Maires adjoints ou conseillers municipaux

Ugo DI PALMA
Anne FAURET
Marc-Ali BEN ABDALLAH
Saïd AIT-OUARAZ
Nadia DESBOIS

→ Membres élus par les adhérents au titre de la FCPE

Bertrand BUSSON
Sandra KEUMEGNE KANGOUM
Wutharath CHIN

→ Membres élus par les adhérents au titre de l'AAPEELA

Cédric CHOLLEY
Stéphanie BAYORO
Marie EDIMO

→ Membre élu par les adhérents au titre de la PEEP

Loïc LE CLAINCHE

→ Membres de droit

L'inspecteur de l'Éducation nationale
Un directeur d'école
Le trésorier principal d'Antony
Le délégué du préfet

LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

FÉDÉRATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES (FCPE)

fcpe.antony@gmail.com
http://antony.fcpe92.fr

- **Président :** Philippe ROCHET
07 50 96 72 21
- **Trésorière :** Sabine HONORÉ
01 46 66 34 82
- **Commission des menus :**
Sandrine GAMA-GOUDET
06 32 85 59 48

Contact Maternelle :
Stéphanie COUEGNAS / 06 85 11 66 94

Contact Élémentaire :
Philippe ROCHET / 07 50 96 72 21

Contact Collège :
Céline LAURENT / 06 16 96 61 97

Contact Lycée :
Laurent SOUCHAUD / 06 34 68 39 82

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC D'ANTONY-WISSOUS (PEEP)

peep-antony@hotmail.fr
www.peep.asso.fr

- **Présidente :** Sonia MARIUS
06 71 77 87 53 / peepantony@gmail.com
- **Trésorière :** Jérôme ALBISETTI
jerome.albisetti@free.fr
- **Trésorière adjointe :**
Justine de ROSTOLAN
peep.jdr@gmail.com
- **Secrétaire :** Sophie REGNIER
sophie.regnier@demathieu-bard.fr
- **Secrétaire adjointe :** Cathy MONTBEYRE
peepantony@orange.fr
- **Commission des menus :** Maryse DULON

- **Caisse des Écoles :** Loïc LE CLAINCHE
loic.leclainche@gmail.com
Sonia MARIUS peepantony@gmail.com

Contacts primaire :
Maryse DULON / dominique.dulon@sfr.fr
Adèle ADENS / buisson_a@yahoo.com

Contact collèges et lycées :
Jérôme ALBISETTI
peeplyceedescartes@orange.fr

ASSOCIATION AUTONOME DES PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES D'ANTONY (AAPEELA)

aapeela@bbox.fr

- **Présidente :** Cécile VICENTE
06 70 05 01 63 / cilou-vicente@bbox.fr
- **Secrétaire :** Christine LONGIN
06 75 09 01 93 / christine_annefr@yahoo.fr
- **Secrétaire adjoint :** Thierry GASPALOU
thierry.gaspalou@gmail.com
- **Trésorière :** Bénédicte BON N'GUYEN 06
62 43 38 79
- **Trésorière adjointe :** Stéphanie
OGBUJA-BAYORO / 06 27 08 21 62
stephaniebayoro0307@yahoo.fr

Vice-présidente chargée des lycées :
Caroline TOLOSANA / 06 30 53 32 12
tolosanacaroline@gmail.com

Vice-présidente chargée des collèges :
Muriel GREMION / 06 27 31 03 99
muriel.gremion@gmail.com

**Vice-présidente chargée
de l'élémentaire :**
Stéphanie SORET
06 58 64 15 26 / stef_st94@live.fr

**Vice-présidente chargée
de la maternelle :** Seddik BAHMED
06 29 58 67 12 / kiddes@hotmail.com

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT À ANTONY

SECTEUR PUBLIC

ÉCOLES MATERNELLES (2 265 élèves en 2019-2020)

Adolphe-Pajeaud - Mme PERRAIS
0920447L@ac-versailles.fr

143, rue Adolphe-Pajeaud
01 40 96 64 95 ou 01 40 96 72 06

Anatole-France - Mme BECKER
0921574L@ac-versailles.fr

24, rue Anatole-France
01 46 68 09 05 ou 01 40 96 72 07

André-Chénier - Mme MEYJONADE
0920678M@ac-versailles.fr

35, rue Camille-Pelletan
01 43 50 06 99 ou 01 40 96 72 12

André-Pasquier - M. LELONG
0922104M@ac-versailles.fr

1, rue d'Artois
01 40 96 31 40 ou 01 40 96 31 37

D.-De-Segonzac - Mme BACALU
0921809S@ac-versailles.fr

2, rue Pierre-Gilles-de-Gennes
01 40 96 68 22 ou 01 40 96 72 78

Ferdinand-Buisson - Mme FAVEY
0920457X@ac-versailles.fr

3, place Auguste-Mounié
01 40 96 31 53 ou 01 40 96 72 15

Jean-Moulin - Mme Goncalves
0922144F@ac-versailles.fr

9, rue Jean-Moulin
01 42 37 45 60

Jules-Ferry - Mme CHABUT
0920455V@ac-versailles.fr

43, av. Armand-Guillebaud
01 46 68 31 88 ou 01 46 68 68 10

La Fontaine - Mme BELLAKHDAR
0921149Z@ac-versailles.fr

12, rue Pierre-Kohlmann
01 40 96 64 50 ou 01 40 96 72 05

Les Rabats - Mme SEVIN
0920461B@ac-versailles.fr

167-173, rue des Rabats
01 46 66 78 18 ou 01 40 96 72 10

Noyer-Doré - Mme DUMONT
0922027D@ac-versailles.fr

2, bd des Pyrénées
01 40 96 68 30 ou 01 40 96 72 08

Paul-Bert - Mme BRAUT
0920575A@ac-versailles.fr

65, avenue Jean-Monnet
01 40 96 64 23 ou 01 40 96 72 09

Val de Bièvre - Mme DETCHART
0921792Y@ac-versailles.fr

248-250, rue Adolphe-Pajeaud
01 40 96 64 05 ou 01 40 96 72 79

Velpeau - Mme JARRIN
0920583J@ac-versailles.fr

22 bis, av. Jeanne-d'Arc
01 40 96 64 49 ou 01 40 96 72 17

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES (3 700 élèves en 2019-2020)

Adolphe-Pajeaud - M. BIGUEREAU
0921357A@ac-versailles.fr

143, rue Adolphe-Pajeaud
01 40 96 64 96 ou 01 40 96 72 06

Anatole-France - Mme. BECKER
0921574L@ac-versailles.fr

24, rue Anatole-France
01 42 37 94 26

André-Chénier - M. GRESCU
0920840N@ac-versailles.fr

35, rue Camille-Pelletan
01 43 50 55 40 ou 01 40 96 72 20

André-Pasquier - M. LELONG
0922104M@ac-versailles.fr

1, rue d'Artois
01 40 96 31 40 ou 01 40 96 31 37

D.-De-Segonzac - Mme BACALU
0921809S@ac-versailles.fr

2, rue Pierre-Gilles-de-Gennes
01 40 96 68 22 ou 01 40 96 72 78

Edmond-Blanguernon - M. GRESCU
0920840N@ac-versailles.fr

1, rue des Grouettes
01 46 61 51 23 ou 01 40 96 72 21

Ferdinand-Buisson - Mme BOINA
M'KOUBOU
0921257S@ac-versailles.fr

1, rue Augusta
01 40 96 31 75 ou 01 40 96 72 16

Jules-Ferry - M. BOTREAU
0921528L@ac-versailles.fr

41, av. Armand-Guillebaud
01 46 68 68 75 ou 01 46 68 68 10

La Fontaine - Mme COURY
0921147X@ac-versailles.fr

12, rue Pierre-Kohlmann
01 40 96 64 52 ou 01 40 96 72 05

Les Rabats - M. BREANT
0920428R@ac-versailles.fr

167-173, rue des Rabats
01 46 66 89 88 ou 01 40 96 72 10

Noyer-Doré - Mme DUMONT
0922027D@ac-versailles.fr

2, bd des Pyrénées
01 40 96 68 20 ou 01 40 96 72 08

Paul-Bert - M. GENESTE
0921463R@ac-versailles.fr

65, avenue Jean-Monnet
01 40 96 64 32 ou 01 40 96 72 09

Velpeau - Mme PORCHEROT
0920444H@ac-versailles.fr

22 bis, av. Jeanne-d'Arc
01 40 96 64 45 ou 01 40 96 72 17

**Centre psychothérapique
et pédagogique spécialisé**

22, rue Prosper-Legouté
01 42 37 77 46

COLLÈGES (2 638 élèves en 2019-2020)

→ **Anne-Frank**

112, rue Adolphe-Pajeaud / 01 46 74 10 80

→ **Henri-Georges Adam**

167-173, rue des Rabats / 01 46 68 60 11

→ **Francois-Furet**

22, avenue Léon-Blum / 01 46 68 40 50

→ **La Fontaine**

16, rue Pierre-Kohlmann / 01 46 60 14 23

→ **Descartes**

19, avenue Lavoisier / 01 42 37 67 22

LYCÉES (1956 élèves en 2019-2020)

→ **Descartes**

1, avenue Lavoisier / 01 46 11 49 80

→ **Théodore-Monod**

Lycée professionnel

26, avenue Léon-Jouhaux / 01 46 11 46 71

ÉCOLE SUPÉRIEURE DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION (ex IUFM)

→ **Centre Antony Jouhaux**

26, avenue Léon-Jouhaux
01 46 11 62 00

SECTEUR PRIVÉ

(3 729 élèves en 2019-2020)

→ **École Nouvelle**

6, avenue d'Alembert - 01 43 50 13 83

→ **Institution Sainte-Marie**

2, rue de l'Abbaye (collège - lycée - cpge*)
01 46 11 58 00

21 bis, rue Auguste-Mounié (primaire)
01 55 59 01 33

(*) Classe préparatoire aux grandes écoles

ADRESSES UTILES

• **Inspection de la 21^e circonscription
de l'Éducation nationale**

Inspectrice : Dominique BENSE
24, av. Jeanne-d'Arc 92160 Antony
01 30 83 44 83

• **Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale (DSDEN92)**

167-177, avenue F. et I. Joliot-Curie
92013 Nanterre Cedex
Bureau d'accueil : 16e étage - bureau 16 67
01 71 14 29 29

• **Rectorat de l'Académie de Versailles**

3, bd de Lesseps 78000 Versailles
01 30 83 44 44
ce.communication@ac-versailles.fr

• **Conseil départemental
des Hauts-de-Seine**

Délégué départemental
de l'Éducation nationale
Hôtel du Département - Arena
57, rue des Longues-Raies 92000 Nanterre
0 806 00 00 92

CENTRES DE LOISIRS

La Direction de l'éducation, service périscolaire et actions éducatives, accueille près de 1200 enfants par jour dans ses centres de loisirs (CML).

Direction de l'éducation

01 40 96 71 37 ou 72 88
Mairie - RDC

Les centres municipaux de loisirs accueillent vos enfants le mercredi et les jours de vacances scolaires. Dans chaque centre, une équipe d'animateurs met en œuvre des animations adaptées à l'âge et aux besoins des enfants : activités d'expression, jeux, spectacles, sorties, etc.

Ces animations répondent aux objectifs du **projet pédagogique** commun à toutes les structures (maternelles ou élémentaires), établi par l'ensemble des équipes.

9 centres maternels et 7 centres élémentaires accueillent les enfants le mercredi.

CENTRES MATERNELS

→ Paul-Bert

65, avenue Jean-Monnet / 06 74 41 07 24

→ Jules-Ferry

43, av. Armand-Guillebaud / 07 84 09 70 14

→ André-Pasquier

1, rue d'Artois / 01 40 96 31 38

→ Val de Bièvre

248, rue Adolphe-Pajeaud / 01 40 96 72 79

→ André-Chénier

35, rue Camille-Pelletan / 01 40 96 72 12

→ Noyer-Doré

2, bd des Pyrénées / 01 40 96 72 83

→ La Fontaine

12, rue Pierre-Kohlmann / 01 40 96 31 67

→ Dunoyer-de-Segonzac

2, rue Pierre-Gilles-de-Gennes
07 84 09 70 33

→ Ferdinand-Buisson

3, place Auguste-Mounié / 01 40 96 31 93

FORMALITÉS OBLIGATOIRES POUR INSCRIPTION

- **Fiche de sécurité** (et assurance scolaire) dûment remplie, signée et déposée au gardien de l'école ou au directeur du centre de loisirs.
- **Inscription et réservation obligatoires par Internet**, directement sur l'Espace Citoyens. Sélectionnez les jours de présence souhaités pour votre enfant.

CENTRES ÉLÉMENTAIRES

→ Parc Heller

20, rue Prosper-Legouté / 01 40 96 68 53

→ Paul-Roze

61, rue Camille-Pelletan / 01 46 60 80 44

→ André-Pasquier

1, rue d'Artois / 01 40 96 31 39

→ Dunoyer-de-Segonzac

2, rue Pierre-Gilles-de-Gennes
06 40 28 83 18

→ Ferdinand-Buisson

1, rue Augusta / 01 40 96 31 93

→ Noyer-Doré

6, bd des Pyrénées / 01 40 96 68 13

→ La Fontaine

12, rue Pierre-Kohlmann / 01 40 96 31 67



CONGÉS SCOLAIRES 2020-2021

**CML : DATES LIMITES
RÉSERVATION / ANNULATION**

possibles jusqu'à un mois avant le début des vacances

Toussaint	19 au 30 octobre 2020	Du 2 au 20 septembre 2020
Noël	21 au 31 décembre 2020	Du 2 au 22 novembre 2020
Hiver	15 au 26 février 2021	Du 28 décembre 2020 au 17 janvier 2021
Printemps	19 au 30 avril 2021	Du 1 ^{er} au 21 mars 2021
Été	6 juillet à la rentrée 2021	Du 3 mai au 6 juin 2021
MERCREDI	Réservation jusqu'au lundi précédant le mercredi souhaité (J-2). Directement depuis l'Espace citoyens (voir p. 59).	

CML LE MERCREDI

Les enfants en classes primaires inscrits au CML sont déposés entre 7h30 et 9h.
Le soir, ils pourront être récupérés entre 17h et 19h. Votre enfant est affecté à un CML en fonction de son école :

ÉCOLE MATERNELLE DE VOTRE ENFANT	CML CORRESPONDANT	ADRESSE
Paul-Bert	Parc Heller (à Paul Bert)	65, av. Jean-Monnet
Jules-Ferry	Jules-Ferry	43, av. Armand-Guillebaud
André-Pasquier Velpeau Jean-Moulin	André-Pasquier	1, rue d'Artois
Les Rabats	Dunoyer-de-Segonzac	2, rue Pierre-Gilles-de-Gennes
Val de Bièvre Adolphe-Pajeaud	Val de Bièvre	248, rue Adolphe-Pajeaud
André-Chénier	André-Chénier	35, rue Camille-Pelletan
Noyer-Doré Anatole-France	Noyer-Doré	2, bd des Pyrénées
La Fontaine	La Fontaine	12, rue Pierre-Kohlmann
Dunoyer-de-Segonzac	Dunoyer-de-Segonzac	2, rue Pierre-Gilles-de-Gennes
Ferdinand-Buisson	Ferdinand-Buisson	3, place Auguste-Mounié
Autre école	Contacter la Direction de l'éducation : cml@ville-antony.fr	

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE VOTRE ENFANT	CML CORRESPONDANT	ADRESSE
Paul-Bert Adolphe-Pajeaud	Parc Heller	20, rue Prosper-Legouté
André-Chénier Banguernon Jules-Ferry	Paul-Roze	61, rue Camille-Pelletan
André-Pasquier Velpeau	André-Pasquier	1, rue d'Artois
La Fontaine	La Fontaine	12, rue Pierre-Kohlmann
Noyer-Doré Anatole-France	Noyer-Doré	6, bd des Pyrénées
Dunoyer-de-Segonzac Les Rabats	Dunoyer-de-Segonzac	2, rue Pierre-Gilles-de-Gennes
Ferdinand-Buisson	Ferdinand-Buisson	1, rue Augusta
Autre école	Contacter la Direction de l'éducation : cml@ville-antony.fr	

CML PENDANT LES CONGÉS SCOLAIRES

Centre de loisirs de 7h30 à 19h pour les enfants de 3 ans (si déjà scolarisés et propres) à 12 ans révolus, scolarisés ou habitant à Antony. Vous pourrez récupérer votre enfant à partir de 17h. Votre enfant est affecté à un CML en fonction de son école :

ÉCOLE MATERNELLE DE VOTRE ENFANT	CML CORRESPONDANT	ADRESSE
André-Pasquier Velpeau Jean-Moulin	André-Pasquier	1, rue d'Artois
Dunoyer-de-Segonzac Les Rabats	Dunoyer-de-Segonzac	2, rue Pierre-Gilles-de-Gennes
Paul-Bert Ferdinand-Buisson	Paul-Bert	65, avenue Jean-Monnet
Val de Bièvre Adolphe-Pajeaud	Val de Bièvre	248, rue Adolphe-Pajeaud
Jules-Ferry	Jules-Ferry	43, av. Armand-Guillebaud
Noyer-Doré Anatole-France	Noyer-Doré	2, bd des Pyrénées
La Fontaine	La Fontaine	12, rue Pierre-Kohlmann
André-Chénier	André-Chénier	35, rue Camille-Pelletan

Certains CML peuvent être regroupés pendant les vacances.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE VOTRE ENFANT	CML CORRESPONDANT	ADRESSE
André-Pasquier Velpeau	André-Pasquier	1, rue d'Artois
La Fontaine	La Fontaine	12, rue Pierre-Kohlmann
Adolphe-Pajeaud Ferdinand-Buisson Paul-Bert	Parc Heller	20, rue Prosper-Legouté
André-Chénier Blanguernon Jules-Ferry	Paul-Roze	61, rue Camille-Pelletan
Dunoyer-de-Segonzac Les Rabats	Dunoyer-de-Segonzac	2, rue Pierre-Gilles-de-Gennes
Noyer-Doré Anatole-France	Noyer-Doré	6, bd des Pyrénées

Certains CML peuvent être regroupés pendant les vacances.

AUTRES LOISIRS

SÉJOURS DE VACANCES

La ville organise des séjours dans ses centres permanents de Samoëns et Kerjouanno et propose aux 4-18 ans de multiples formules de vacances.

- **Vacances de la Toussaint :**
à Samoëns et Kerjouanno.
- **Vacances d'hiver :** principalement des séjours de ski réservés aux 8-18 ans, à Kerjouanno pour les 4-9 ans.
- **Vacances de printemps :** des séjours linguistiques à l'étranger, à la mer, à la campagne.
- **Vacances d'été** (juillet et août) : des séjours à la campagne, à la mer, de voile, sportifs... et pour les adolescents, de nombreux camps itinérants en France ou à l'étranger.

Trois brochures d'information sont éditées chaque année : la Toussaint, hiver/printemps, été, et distribuées le même jour dans les établissements scolaires.

Contact :

Direction jeunesse/séjours
01 40 96 73 49 ou 71 43

ÉCOUTE DU NOYER-DORÉ

Pour les 12/18 ans résidents du quartier Noyer-Doré. Activ'ac est un accompagnement éducatif pendant les vacances scolaires par le biais d'activités socio-éducatives :

- **Ateliers autour de la citoyenneté et de l'expression** sous forme de stages (prévention routière, écriture, danse, théâtre, cuisine, ...)
- **Sorties** culturelles, activités sportives et de loisirs, musées, spectacles, sports nautiques, sport de grimpe, sports collectifs, courses d'orientation, rencontres intercommunales ...

L'Écoute du Noyer-Doré

*1, allée Martin-Luther-King
et 4, rue Robert-Scherrer
Inscriptions : 01 40 96 68 35*

Voir aussi : Centre social et culturel p. 48



11 ESPACE JEUNES

Pour les 11/25 ans.

- **Loisirs et animations :** Sortie trimestrielle (le 11-Event') - ateliers multimédia, soirées ou après-midi thématiques (le 11-Anim') - stages jeunes multimédia, sport ou culture - animations jeunesse - cinéma, piscine et tennis avec le Pass vacances. La Carte du 11 permet également de bénéficier de réductions dans les équipements municipaux et commerçants partenaires.
- **Et aussi :** espace multimédia et jeux vidéo en réseau, Aide aux projets (Bourses de l'aventure et de la création, Pack'Ados (pour des vacances en autonomie, formation au BAFA).
- **Label «Information jeunesse» :** voir p. 13

Le 11 Espace jeunes

*à 50 m du RER B Antony
11, bd Pierre-Brossolette
01 40 96 73 77
espace-jeunes@ville-antony.fr
www.ville-antony.fr/11-espace-jeunes*



ÉVÉNEMENTS JEUNESSE

La Ville organise des animations et des fêtes dont certaines ciblent plus particulièrement les enfants et les adolescents (voir aussi Culture jeune public p. 42).

→ En particulier

- **Village nature*** Ateliers pédagogiques pour les enfants, animaux de ferme et d'ailleurs, spectacles, animations créatives en mai ou juin au parc Marc-Sangnier.
- **Fête de la science*** Expositions et ateliers de vulgarisation scientifique, expérimentations, jeux, manipulations, découvertes... en octobre ou novembre au centre André-Malraux.
- **Antony sur glace*** Une patinoire en glace naturelle et à ciel ouvert anime le centre-ville entre début décembre et début janvier (enfants à partir de 4 ans).
- **Kermesse**** Jeux, déguisements... en avril le long du mail Robert-Doisneau, à côté du complexe sportif Eric-Tabarly.

Contacts :

* Événementiel / 01 40 96 73 67

** Centre social et culturel / 01 40 96 68 10
(voir p. 48)

CLUB SCIENTIFIQUE MUNICIPAL

Le club scientifique municipal propose aux enfants du CP au CM2 de découvrir les sciences en s'amusant, en privilégiant l'expérimentation. Biologie, chimie, géologie, archéologie... Les activités ont lieu du mardi au vendredi à l'école Paul-Bert. Les enfants sont accueillis par groupes de 12 pour des séances d'1h, 1h30 pour les CM2, soit 144 enfants au total répartis en 3 niveaux :

- les découvreurs (CP/CE1)
- les explorateurs (CE2/CM1)
- les chercheurs (CM2).

Stages pendant les congés scolaires de la Toussaint, d'hiver et de printemps.

Contacts :

67, av. Jean-Monnet / 01 40 96 64 38
sciences@ville-antony.fr
www.ville-antony.fr/club-scientifique

Autre contact :

Animations / 01 40 96 73 67



PETITE ENF — ANCE

Services municipaux _____ **29**

Secteur
associatif et privé _____ **33**

Protection maternelle
et infantile _____ **35**

SERVICES MUNICIPAUX

La ville d'Antony propose de nombreuses solutions de garde, mais aussi des lieux d'accueil et d'écoute pour les professionnels et les parents.

LA DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE

organise et coordonne l'accueil des enfants de 3 mois jusqu'à l'entrée à l'école maternelle dans les douze établissements municipaux, ainsi que l'activité des RAMRAP. Elle apporte également un soutien technique et financier indispensable au bon fonctionnement de certaines structures associatives et privées.

→ Ses missions

- Le traitement des pré-inscriptions.
- La préparation des admissions.
- La mise en oeuvre de bonnes conditions d'accueil dans les lieux d'accueil.
- La diffusion des informations en direction des parents et du personnel.
- La réflexion autour des projets de développement « petite enfance »...

→ Objectifs des établissements

- **Favoriser** le développement, l'éveil et l'épanouissement des enfants.
- **Veiller** à leur santé.
- **Permettre** aux enfants de se sociabiliser progressivement au contact d'autres enfants et d'autres adultes que leurs parents.
- **Être disponible** pour les parents et les accompagner dans leur rôle éducatif sans se substituer à eux.

→ Trois types d'accueil

1 • Accueil régulier de 1 à 5 jours par semaine, entre 7h et 10h30 par jour, qui sera formalisé par un contrat annuel.

2 • Accueil occasionnel non planifié annuellement, sous forme de séquences : congé parental, parents à la recherche d'un emploi, étudiant, passerelle avec l'école...

3 • Accueil d'urgence pour une période bien définie dans la limite des agréments et sur examen de la situation particulière de l'enfant.

→ Trois types de structure

1 • Relais assistants maternels/parentaux

2 • Crèche

3 • Halte-jeux



LES RAM/RAP RELAIS ASSISTANTS MATERNELS RELAIS ASSISTANTS PARENTAUX

Lieu d'accueil, d'écoute, de rencontre et d'aide pour les familles et les professionnels de la petite enfance. L'ensemble des services proposés est gratuit. Animé par des professionnels de la petite enfance, le relais a pour mission de :

- **promouvoir et accompagner** l'accueil à domicile du jeune enfant,
- **accueillir et informer** les familles, les assistants maternels et parentaux,
- **aider** les familles et les professionnels dans leurs démarches, les informer sur leurs droits et devoirs,
- **accompagner** la professionnalisation et promouvoir la formation continue,
- **permettre** des rencontres, une écoute, des conseils et l'orientation vers d'autres professionnels,
- **servir** de médiateur en cas de difficulté entre parents et employés.

L'équipe des Relais assistants maternels travaille en partenariat avec les services de la PMI (voir p. 35).

→ Une Souris verte

Lundi, mercredi, jeudi :

9h-12h30 / 13h30-17h

Mardi : 9h-12h30 / 13h30-18h30

Vendredi : 9h-12h30

17, boulevard Pierre-Brossolette

01 40 96 72 87

unesourisverte@ville-antony.fr

→ Trois P'tits Chats

Lundi et jeudi : 13h30-17h

Mercredi : 9h-12h30

Lieu d'accueil parent enfant :

Mercredi 15h-17h (voir LAPE p.33).

246, rue Adolphe-Pajeaud / 01 40 96 68 68

Des accueils jeux sont proposés aux assistants maternels et parentaux sur inscription et peuvent également avoir lieu dans les antennes :

→ Antenne Centre social et culturel

4, boulevard des Pyrénées

→ Antenne La Fontaine

46, rue Pierre-Kohlman

BOURSE FAMILLES NOMBREUSES

Vous venez d'avoir un troisième enfant ou plus, vos enfants déjeunent à la cantine scolaire, participent aux séjours de vacances, fréquentent le cinéma Le Sélect... La Ville vous rembourse 305 € / an pendant 2 ans (voir p. 55).



LES CRÈCHES

Accueillent en un même lieu les enfants jusqu'à 3 ans (4 ans sur dérogation) avec différents types de contrats, réguliers du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 (voir les modalités d'accès p. 32).

LA HALTE-JEUX

Concerne les enfants d'un an jusqu'à leur entrée à l'école maternelle. Les enfants sont accueillis par demijournées en fonction des plages horaires d'ouverture :

→ Pomme d'Api (centre-ville)

Lundi à vendredi : 8h30-12h et 14h-17h30.

Les activités en crèche et en halte-jeux, variées et adaptées à l'âge des enfants, favorisent l'éveil, le développement psychomoteur, l'autonomie, la socialisation, l'imagination et la créativité. Avant toute fréquentation, une période d'adaptation progressive est obligatoire (voir p. 33).

CRÈCHES	DIRECTION	ADJOINTE	ADRESSE	CONTACT
La Fontaine	Virgine GUIGNARD	Marie-Hélène COURTEL	46, rue Pierre Kohlmann	01 40 96 64 10
L'Aurore	Raphaël UMNIK	Sophie HULIN	116, rue des Rabats	01 46 11 40 90
Les Petits Princes	Vivianne BILDE	Deborah FOUCHEREAU	246, rue Adolphe Pajeaud	01 40 96 68 62
Pomme de Pin	Marine RAMBAUD	-	4, rue du Sud	01 40 96 75 11
La Clé des Champs	-	-		01 40 96 64 80
Le Blé en Herbe	Alexia POUHAL	Bertille JULIO	77, rue Prosper Legouté	01 40 96 64 82
L'eau Vive	non communiqué			01 40 96 64 81
La Comptine	-	-		-
Arc-en-Ciel	M-C GRANGE	Laura CHAUBARD	15, av. Fontaine Mouton	01 40 96 68 00
Farandole	non communiqué			01 40 96 68 02
La Source	-	-		-
Pierre de lune (accueil régulier)	Sophie HAINAUT	Karine SENECAL	12/14, rue Maurice Labrousse	01 40 96 73 12
Ribambelle (accueil régulier et occasionnel)	Jacqueline DROUIN			01 40 96 73 14
Coquelicots	Alexia DAKLIA	Aurélie TILLAULT	2 bis, rue d'Olomouc	01 40 96 64 19

HALTE- JEUX	DIRECTION	ADJOINTE	ADRESSE	CONTACT
Pomme d'Api	Frédérique LEMONNIER	-	15, bd Pierre Brossolette	01 40 96 72 58

MODALITÉS D'ACCÈS

PRÉINSCRIPTIONS

Les parents ont obligatoirement leur résidence principale dans la commune. En revanche, la domiciliation professionnelle à Antony ne peut être prise en compte. Les enfants dont les parents exercent une activité professionnelle sont prioritaires en fonction des places disponibles réservées à l'accueil régulier.

Direction de la petite enfance

Mairie / 3^e étage / bureau 307

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :

8h30-12h et 13h30-17h30

Jeudi : 13h30-17h30

01 40 96 31 33 ou 31 32

petite_enfance@ville-antony.fr

1 • Accueil régulier de 1 à 5 jours, de 7h à 10h30 par jour (à partir du 6^e mois de grossesse) : Sur RV ou sur www.ville-antony.fr/admission-creches-municipales

2 • Accueil occasionnel à la demi-journée (à partir de l'âge de la marche) : Préinscription par téléphone ou sur www.ville-antony.fr/admission-crechesmunicipales

→ Documents originaux à fournir

(pas de photocopies)

- Le livret de famille ou l'extrait d'acte de naissance des enfants.
- La carte d'identité ou le passeport en cours de validité des parents ou la carte de séjour.
- Décision de justice en cas de séparation ou de divorce, le cas échéant.
- Le certificat médical notifiant la date présumée de l'accouchement.
- Le numéro d'allocataire à la caisse d'allocations familiales (CAF).
- Le justificatif de domicile :
 - Soit, taxe d'habitation ou quittance de facture d'énergie de moins de 3 mois, ou certificat d'hébergement avec légalisation de signature certifiée conforme par le service des Affaires générales, le cas échéant.
 - Soit, pour les nouveaux habitants : acte de propriété ou bail locatif.

→ Justificatifs de ressources

- Le dernier avis d'imposition ou de non-imposition N-1 des parents.

→ Et, selon la situation

- Les 3 derniers bulletins de salaires du foyer et le bulletin de décembre N-1.
- Les relevés d'indemnités journalières de la Sécurité sociale des 3 derniers mois.
- Les 3 derniers relevés d'indemnisation de chômage et la notification de décision.
- La carte d'étudiant et l'attestation de bourse d'études.
- Pour les professions libérales : Le n° de Siret ou le n° de registre à la chambre de commerce. Après un an d'installation, une pièce comptable doit être fournie.

ADMISSION

Sont pris en considération pour l'attribution des places :

- 1 • La sectorisation.
- 2 • L'adéquation entre les souhaits d'accueil de la famille et les places disponibles au sein de chaque section ainsi que de l'âge de l'enfant.
- 3 • Les naissances multiples.
- 4 • L'accueil des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique.
- 5 • Si l'enfant à accueillir a un frère ou une sœur présentant un handicap ou atteint d'une maladie chronique.
- 6 • Les adoptions.
- 7 • Des demandes exprimées par la PMI et les travailleurs sociaux de la CAF.
- 8 • Les familles n'ayant jamais bénéficié d'une place.
- 9 • La mixité sociale.

Au cours de l'année, les dossiers des enfants nés sont étudiés par la commission d'admission, en fonction des places qui se libèrent et de l'âge des enfants.

→ Les crèches sont sectorisées

Aucune dérogation n'est acceptée. En effet, la Ville se doit de respecter une répartition équilibrée des enfants par rapport aux possibilités offertes dans chaque secteur. L'admission devient

définitive une fois que l'enfant a passé une visite médicale d'admission avec le médecin des crèches en présence des parents et sur présentation du carnet de santé.

→ Accueil occasionnel

La direction de la crèche organise directement l'accueil des enfants selon les places disponibles et l'âge des enfants. Un même enfant ne peut cumuler un accueil régulier et un accueil occasionnel.

ADAPTATION CRÈCHE ET HALTE-JEUX

Un temps d'adaptation progressive d'une à deux semaines est indispensable pour permettre à l'enfant et ses parents de se familiariser à un nouveau lieu de vie; et pour permettre aux professionnels et aux autres enfants d'établir des liens et des repères. Les modalités sont définies en concertation avec l'équipe accueillant l'enfant.

LE LAPE

Lieu d'accueil parents enfants

- Un espace de rencontre
 - Un espace de jeux
 - Un espace de parole, d'échange et d'écoute
- Ouvert gratuitement aux futurs parents et à tous les enfants de la naissance à 4 ans en présence de leur(s) parent(s). Deux professionnelles de la petite enfance sont garantes du bon fonctionnement du lieu, de sa convivialité et du respect de la confidentialité.

Dans les locaux du RAM RAP

Trois p'tits chats

246, rue Adolphe-Pajeaud / 01 40 96 68 68
Le mercredi entre 15h et 17h (sauf congés scolaires).

Dans les locaux

du Centre social et culturel

4, bd des Pyrénées / 01 40 96 68 10
Le vendredi entre 9h30 et 11h30

PARTICIPATIONS FAMILIALES

La participation financière des parents est établie selon le barème en vigueur fixé par la CAF. Les modalités de calcul correspondent à un taux d'effort **en fonction des ressources imposables** (avant abattements fiscaux) et de la composition des familles. Les ressources sont plafonnées. Il convient de faire calculer son taux d'effort par la Régie centrale (voir p. 61)

Exemple : le revenu mensuel d'une famille de deux enfants est de 1 850 €. Prix de l'heure en multi-accueil = $1\ 850 \times 0,0508\% = 0,94\text{€}$ de l'heure à multiplier par le nombre d'heures indiqué dans le contrat.

— SECTEUR ASSOCIATIF ET PRIVÉ

La ville d'Antony a établi un partenariat avec certaines structures d'accueil associatives au sein desquelles des places sont réservées aux Antoniens.

LA CRÈCHE PARENTALE

Petite structure d'accueil collectif (13-15 enfants), lieu d'éveil et de socialisation, le multi-accueil parental est créé, géré et animé par des parents, dans le cadre d'une association loi 1901. En collaboration avec du personnel qualifié, les parents assurent l'entière organisation et participent activement à la vie quotidienne par des présences régulières.

→ Crech'endo (3 mois - 3 ans)

Horaires : 7h30-19h

Accueil : 20 enfants

80, rue Adolphe-Pajeaud

www.crechendo-asso.fr / 06 99 12 21 85

LES CRÈCHES COLLECTIVES

→ Saint-Raphaël (secteur la Source)

Horaires: 7h30-19h

Accueil: 45 enfants

15, avenue du Bois-de-Verrières

01 46 66 46 05

→ Ferrand de Missol

Lundi au vendredi: 5h30-23h

Week-end: 8h30-20h

Accueil: 32 enfants

2, place du Carrousel

01 47 35 56 57

→ Framboisine (à partir d'1 an)

Horaires: 8h-19h

Accueil: 50 enfants

80, rue Adolphe-Pajeaud

06 25 11 87 12

→ P'tite Framboisine

Accueil: 22 places

→ Pirouette

Horaires: 6h45-19h15

Accueil: 30 enfants.

Deux objectifs spécifiques: participer à un programme d'insertion professionnelle des familles du quartier et répondre par une large amplitude horaire aux familles qui partent tôt et rentrent tard de leur travail.

6, square des Alpes

01 46 68 54 70

→ Babilou

Horaires: 8h-19h

Accueil: 22 enfants

22, rue Jean-Moulin

01 46 68 36 44

→ Koh baby (micro-crèche)

Horaires: 7h30-18h30

Accueil: 10 enfants

5, parvis de la Bièvre

01 71 22 73 49 ou 06 83 98 41 18

→ Les Malicieux de Labrousse

(micro-crèche interentreprises)

Horaires: 8h30-19h

Accueil: 10 enfants

22-34, rue Maurice-Labrousse

07 88 96 05 77

→ Câlins-Matins

(secteur l'Aurore/Arc-en-Ciel)

Horaires: 7h30-19h toute la semaine, sauf vendredi 7h30-17h30.

Accueil: 45 places.

Cet établissement propose des contrats aux entreprises notamment du secteur des Rabats susceptibles d'être intéressées pour leur personnel. Les entreprises investies dans ce projet participent au financement des places. Crèche interentreprises.

40, rue des Chardonnerets

01 57 19 03 12

→ Viktor et Sidonie

Du lundi au vendredi: 7h30-20h30.

Accueil: 55 enfants âgés de deux mois

et demi à 4 ans (principalement du

personnel de l'Hôpital privé d'Antony et de la préfecture). Crèche interentreprises.

3 à 5, avenue Jeanne-d'Arc

01 56 45 22 30

→ Pamplemousse (0 - 3 ans)

Horaires: 8h-19h30

Accueil: 25 places

Crèche interentreprises

Place du Général-de-Gaulle

07 83 86 78 29

→ La Girafe Etoilée (micro-crèche)

Horaires: 8h-19h

Accueil: 10 enfants

Crèche interentreprises

67, avenue Aristide-Briand

01 74 34 14 50

ASSOCIATIONS D'ASSISTANT(S) MATERNEL(S)

→ M.A.M Maison d'assistants maternels

Les Lapins Malins

5, Parvis de la Bièvre

Immeuble Saturne App. 16 - 1^{er} étage

01 71 17 79 24

mam@lapinsmalins.com

www.lapinsmalins.com

→ Les P'tits Lutins des Hauts-de-Bièvre

12, rue de Champagne

06 10 63 90 84

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

Les services départementaux de PMI ont pour vocation d'accueillir, d'informer et de suivre médicalement, mais de façon préventive, les enfants de 0 à 6 ans et pour certains les femmes enceintes.

→ Leurs missions

- **Suivi du développement de l'enfant :** consultations médicales, vaccinations, visites à domicile de la puéricultrice en cas de besoin, bilans de santé des 3 à 4 ans, accueils parents nouveau-né après la sortie de maternité entretiens, avec un psychologue.
- **Organisation d'actions collectives au sein des services de PMI :** accueils parents/enfants ou assistant maternel/enfant, préparation à la naissance, les rencontres futurs parents, carrefours allaitement, etc...
- **Protection des enfants :** actions de prévention des mauvais traitements, dépistage et évaluation d'enfants en danger et en risque de danger. Ce travail s'effectue en collaboration avec l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et les services départementaux d'insertion et d'actions sociales et en partenariat avec la médecine scolaire et parfois aussi avec les médecins traitants.
- **Agrément et suivi des assistants maternels et familiaux.**



Plateforme téléphonique de la PMI
0 806 000 092

LES ASSISTANTS MATERNELS

Ils sont agréés, formés et suivis par le service des modes d'accueil individuel du Département (SMAI). Les assistants maternels sont employés sous contrat par des particuliers et travaillent selon une convention nationale. Les parents peuvent bénéficier d'une prestation versée par la CAF : la PAJE (prestation d'accueil jeune enfant) et allocation Bébédom du Conseil départemental.

LES CENTRES DE PMI

→ PMI Bône

2-4 rue de Bône
sur RV au 0 806 000 092

→ PMI Méditerranée

13, rue de la Méditerranée
sur RV au 0 806 000 092

A young child is climbing a blue rock wall. The child is wearing a white helmet, a blue long-sleeved shirt, green pants, and a climbing harness. The child is holding onto red and yellow holds. The background is a solid blue wall with various colorful holds.

SPORT ENFANTS

Actions de la Ville
et des clubs _____ **37**

École municipale
des sports _____ **38**

Pratique _____ **41**

— ACTIONS DE LA VILLE ET DES CLUBS

Les jeunes Antoniens ont la possibilité de pratiquer près de 40 activités sportives différentes. À Antony, les sportifs disposent de 40 salles, 15 terrains de grands jeux, 4 pistes d'athlétisme, 1 piscine découverte, 2 piscines couvertes, 39 courts de tennis (dont 7 couverts), 1 terrain de tir à l'arc, 1 parcours de course d'orientation, 2 skate parks, 1 fosse de plongée.

Information, inscription

Direction des sports
01 40 96 71 80
sport@ville-antony.fr



SPORT SCOLAIRE

Chaque enfant scolarisé à Antony bénéficie d'un encadrement spécialisé assuré par la Ville, sous le contrôle de l'Inspection Académique. Les éducateurs sportifs et les maîtres-nageurs dispensent, en supplément des leçons dirigées par les instituteurs, un enseignement sportif de qualité. Les associations sportives interviennent elles aussi sur le temps scolaire en maternelle (judo, gymnastique, tennis) et en élémentaire (escrime, rugby, volley, handball). De nombreuses manifestations sportives sont également organisées en partenariat avec l'Inspection Académique (rencontres inter-écoles d'athlétisme, basket, handball,...).

ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

L'EMS permet aux jeunes de s'initier à des activités sportives. L'épanouissement individuel, l'apprentissage dans un cadre ludique, la logique éducative passent avant la recherche de la performance. Cette initiation sportive a pour objet de donner le goût du sport aux enfants et de leur permettre s'ils le souhaitent de poursuivre au sein des nombreux clubs sportifs de la Ville une activité de compétition. Certaines activités de l'EMS sont ouvertes aux **enfants en situation de handicap**.
Détail des activités en page suivante.

ANIMATIONS SPORTIVES

La Ville organise de nombreuses animations sportives destinées aux enfants, principalement l'épreuve des « Petites foulées » qui leur est réservée lors de la journée du Semi-Marathon. Le Gala des arts martiaux, Les Mini-Champions ou encore le Raid aventures ont permis quant à eux à de nombreux jeunes Antoniens de s'initier à de nouvelles pratiques sportives. Détente et convivialité sont toujours au rendez-vous.

CLUBS SPORTIFS D'ANTONY

Soutenus par la Ville, les clubs sportifs antoniens s'ouvrent aussi très largement aux jeunes. Ils utilisent les installations sportives municipales et offrent près de 40 sports différents. Ils proposent plus particulièrement aux enfants initiation et perfectionnement, loisir et compétition dans la plupart des disciplines sportives : athlétisme, basket, escrime, football, gymnastique, hand-ball, judo, natation, roller, rugby, tennis, tennis de table, volley, tir à l'arc.... Certains clubs permettent une orientation vers le sport de haut-niveau. Le *guide sports* présente la liste complète des associations sportives et les modalités d'inscription.

SPORT ENFANTS



— ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

L'EMS d'Antony propose trois types d'activité.

ÉTUDES SPORTIVES

Seuls les enfants scolarisés dans les établissements élémentaires peuvent s'inscrire. Les enfants sont pris en charge de 16h15 à 18h ou 18h30 dans leur établissement scolaire. Des animateurs les emmènent sur les lieux des activités (Piscine Lionel-Terray, différents gymnases...). Pour les écoles éloignées, des navettes de cars municipaux sont organisées.

À la fin des cours les enfants sont libérés sous la responsabilité des parents. Le tableau p. 39 présente les études sportives proposées par école et par niveau de classe (une seule au choix par enfant).

→ **Éveil sportif pour les CP et CE1**
parcours de motricité et gymnastique, initiation sports collectifs, jeux d'adresse et raquettes, jeux d'opposition...

→ **Cycles sportifs pour les CE1, CM1, CM2**
athlétisme, hockey, jeux d'opposition, acrosport, jeux de raquettes, sports collectifs...

→ **Natation pour les CE2, CM1, CM2**
initiation ou perfectionnement, encadré par les maîtres nageurs de la Ville.

ACTIVITÉS SPORTIVES

À la différence de l'étude sportive, les enfants se rendent seuls sur les lieux des activités. Ils sont encadrés par des éducateurs sportifs. Les enfants sont sous la responsabilité de l'EMS pendant la durée de l'activité. Avant et après le cours, ils sont sous la responsabilité des parents.

→ **Ces activités ont un triple objectif**

- 1 • diversifier** le nombre de disciplines proposées.
- 2 • faciliter** la pratique du sport pour tous les enfants.
- 3 • décentraliser** les activités pour éviter les problèmes de déplacement et offrir des installations adaptées. Voir tableau p. 40

→ Études sportives

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES	ÉVEIL SPORTIF CP et CE1	CYCLES SPORTIFS CE2, CM1, CM2	NATATION CE2, CM1, CM2
Anatole France	Lundi Gymnase de l'école Sortie à 18h	Jeudi Gymnase de l'école Sortie à 18h	Mardi Piscine Lionel-Terray à pied, retour à 18h devant l'école
Adolphe Pajeaud	Mardi Gymnase de l'école Sortie à 18h	Jeudi Gymnase de l'école Sortie à 18h	Lundi (1) Piscine Pajeaud à pied Retour à 18h devant l'école
Blanguernon	Mardi Gymnase Coubertin Sortie à 18h devant le gymnase	Vendredi Gymnase Coubertin Sortie à 18h devant le gymnase	Lundi Piscine Pajeaud en car Retour à 18h30 arrêt des autobus av Bois-de-Verrières
André-Chenier	Mardi Gymnase Coubertin Sortie à 18h devant le gymnase	Vendredi Gymnase Coubertin Sortie à 18h devant le gymnase	Lundi Piscine Pajeaud en car Retour à 18h30 arrêt des autocars rue C.-Pelletan
André-Pasquier	Mardi Dans l'école Sortie à 18h	Vendredi Dans l'école Sortie à 18h	Jeudi Piscine Lionel-Terray en car Retour à 18h devant l'école
Dunoyer de Segonzac	Lundi Dans l'école Sortie à 18h	Jeudi Dans l'école Sortie à 18h	Mardi Piscine Lionel-Terray en car. Retour à 18h30 devant l'école
Ferdinand Buisson	Lundi ou Mardi Dans l'école et/ou Stade Velpeau Sortie à 18h	Jeudi ou Vendredi Dans l'école et/ou Stade Velpeau Sortie à 18h	Vendredi Piscine Lionel-Terray en car Retour à 18h30 devant l'école
Jules-Ferry	Lundi Gymnase Les Rabats en car, retour à 18h devant l'école	Mardi Gymnase Les Rabats en car, retour à 18h devant l'école	Jeudi Piscine Lionel-Terray en car Retour à 18h30 devant l'école
La Fontaine	Lundi Complexe sportif Arnaud Beltrame-La Fontaine Sortie à 18h	Vendredi Complexe sportif Arnaud Beltrame-La Fontaine Sortie à 18h	Jeudi (1) Piscine Pajeaud en car Retour à 18h30 devant l'école
Noyer-Doré	Lundi Gymnase Lionel Terray Retour à 18h devant l'école	Jeudi Gymnase Lionel Terray Retour à 18h devant l'école	Mardi Piscine Lionel-Terray à pied Retour à 18h devant l'école
Paul-Bert	Lundi Dans l'école Sortie à 18h	Vendredi Dans l'école Sortie à 18h	Jeudi Piscine Pajeaud à pied Retour à 18h devant l'école
Les Rabats	Vendredi Gymnase de l'école Sortie à 18h	Jeudi Gymnase de l'école Sortie à 18h	Mardi (1) Piscine Lionel-Terray en car Retour à 18h30 devant l'école
Velpeau	Lundi ou Mardi Gymnase de l'école Sortie à 18h	Jeudi ou Vendredi Gymnase de l'école Sortie à 18h	Vendredi Piscine Lionel-Terray en car Retour à 18h devant l'école

(1) Accueil CLIS - CLIN

→ Activités sportives

ACTIVITÉS	JOURS	HORAIRES	NIVEAUX	LIEUX
BABY GYM		9h à 12h	3 ans (nés en 2017) 4 ans (2016) 5 ans (2015)	Gymnase Anatalole France
ARTS DU CIRQUE	Mercredi matin	9h à 10h30 10h30 à 12h	6 à 8 ans 9 à 12 ans	Gymnase Adolphe Pajeaud
MULTI-SPORTS		10h à 11h30	6 à 12 ans	Stade Georges Suant
MULTISPORTS VELPEAU		9h à 10h30 10h30 à 12h	6 à 8 ans 9 à 12 ans	Gymnase Velpeau
GYMNASTIQUE		13h30 à 15h 15h à 16h30	débutants confirmés	Gymnase Anatole France
TENNIS DE TABLE	Mercredi après-midi	13h30 à 15h	6 à 12 ans	Complexe sportif Eric Tabarly
MULTI- SPORTS-CO		15h à 16h30	6 à 12 ans	Lionel Terray salle A
ROLLER HOCKEY		13h30 à 15h 15h à 16h30	Débutants 6 à 12 ans Confirmés	École Blanguernon
BABY-GYM	Samedi	9h à 12h	3 ans (nés en 2017) 4 ans (2016) 5 ans (2015)	Complexe sportif Arnaud Beltrame- La Fontaine
BABY-JUDO		9h à 13h	3 ans (nés en 2017) 4 ans (2016) 4/5 ans 5 ans (2015)	Dojo 1 Eric Tabarly
JUDO	Lundi	17h à 18h 18h à 19h	débutants/inter. confirmés	Dojo 1 Eric Tabarly
	Mardi	17h15 à 18h15 18h15 à 19h15	débutants/inter. confirmés	Dojo 2 Eric Tabarly
	Jeudi	17h30 à 18h30 18h30 à 19h30	débutants/inter. confirmés	Dojo 1 et 2 Eric Tabarly

STAGES MULTISPORTS VACANCES

Du CP au CM2 et pour les collégiens. Pendant les congés scolaires, stages d'une semaine basés sur la découverte et l'initiation de différents sports selon la saison :

- vacances de la Toussaint, d'hiver, de printemps, mois de juillet et dernière semaine d'août.
- être obligatoirement en CP (conseillé d'attendre les vacances d'hiver pour la 1^{re} inscription).

Inscriptions ouvertes 5 semaines avant la date des vacances sur l'espace citoyens.

Tarification au taux d'effort.

Stages jeunes également proposés par le 11 (voir page 25).

EMS

Stade Georges-Suant (Escalier C)
165, avenue François-Molé
01 40 96 72 67 / 72 96
ems@ville-antony.

PRATIQUE

Concernant les études et les activités sportives.

→ Modalités d'inscription

Inscription en ligne sur l'espace citoyens :

www.ville-antony.fr/demarches

Si vous n'avez pas d'accès à internet, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement au 11 Espace jeunes et aux médiathèques. Procédure détaillée dans la brochure de l'EMS et en ligne :

www.ville-antony.fr/ems

- **Début des cours :**
semaine du 7 au 12 septembre 2020
- **Fin des cours :**
semaine du 31 mai au 5 juin 2021

Les cours ne seront pas assurés pendant les congés scolaires.

SPORT ENFANTS



→ Informations générales

- Le nombre de places dans chaque discipline est limité.
- Des regroupements sont susceptibles d'être effectués si le nombre d'inscrits n'est pas suffisant pour maintenir une séance. Ces regroupements s'effectueront au sein de la même école sur une seule journée de la semaine.
- En cas d'effectif insuffisant, des horaires d'activité peuvent être annulés.
- En cas d'annulation du transport en car : soit le trajet école/lieu de l'activité se fait à pied sans que le déplacement ne réduise trop la durée de la séance, soit les enfants restent dans l'école sous la responsabilité des animateurs / éducateurs sportifs de l'EMS.

Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas de déménagement ou arrêt définitif pour raison médicale (sur présentation d'un justificatif).

Les diplômes des animateurs et le contrat d'assurance de la Ville sont consultables au bureau de l'EMS.

* Pour les enfants qui participeront aux *Petites foulées* le jour du semi-marathon d'Antony, faire préciser contre-indication par le médecin traitant la mention : « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ».

CULTURE — JEUNE PUBLIC

Médiathèques _____	43
Ateliers Bourdeau _____	45
Maison des Arts _____	46
Ateliers du château Sarran _____	47
Ludothèque _____	47
Centre social et culturel _____	48
Cinéma Le Sélect _____	49
Théâtre Firmin-Gémier La Piscine _____	50
Conservatoire Darius-Milhaud _____	51
Jumelages _____	51

— MÉDIATHÈQUES

Deux médiathèques accueillent le jeune public. Avec une **carte unique (gratuite jusqu'à 14 ans)**, les jeunes ont accès à un fonds très important de documents empruntables ou consultables sur place. Des places de travail sont réservées à ceux qui souhaitent faire leurs devoirs tandis que des espaces plus conviviaux accueillent parents et enfants pour des moments de lecture et de détente.

→ 100 000 documents

Accessibles des tout-petits aux adolescents : 30 000 disques, 6 000 DVD, 45 000 ouvrages et revues pour la jeunesse et les adolescents : albums, BD, mangas, contes, romans, revues, documentaires.

→ Des animations chaque semaine

« Racontines » et éveil musical pour les plus petits, « Heures des histoires » et « Histoires à gogo », gouterspectacles en famille, jeux vidéo, ateliers créatifs, présentation de romans, ateliers d'écriture, conférence sur la littérature jeunesse pour les parents ... Calendrier sur le site et dans le programme trimestriel des médiathèques.

→ Le multimédia

Les deux médiathèques, équipées en Wifi, offrent des postes multimédias avec accès internet pour des recherches ou des activités de loisirs (jeux, réseaux sociaux...). Ressources en ligne : *Encyclopædia Universalis* et sa version junior, soutien scolaire (Maxicours)...
À la médiathèque Arthur-Rimbaud, une cabine d'autoformation permet l'apprentissage des langues et du français langue étrangère.

→ Pratique

L'accès aux médiathèques, la consultation des documents sur place et la participation aux animations sont libres et gratuits. Adhésion obligatoire pour emprunter des documents : entre 5 € et 30 € par an pour les Antoniens (gratuité : 0/14 ans, demandeurs d'emploi, minima sociaux).

Le site Internet des médiathèques vous permet de consulter vos emprunts en cours, les prolonger, réserver des documents, accéder au catalogue, aux coups de coeur des bibliothécaires : **www.bm.ville-antony.fr**

Partagez vos passions sur le blog des médiathèques : **leglob.viabloga.com**



LES LIEUX DE LECTURE

→ Médiathèque Anne-Fontaine

20, rue Maurice-Labrousse / RER B Antony / 01 40 96 17 17

OUVERTURE	PÉRIODE SCOLAIRE (adulte, musique et cinéma)	PÉRIODE SCOLAIRE (jeunesse)	CONGÉS SCOLAIRES ⁽¹⁾
Mardi	14h - 21h	16h30 - 19h	14h-19h
Mercredi	10h - 19h	10h - 19h	10h-19h
Jeudi	14h - 19h	16h30 - 19h	14h-19h
Vendredi	14h - 19h	16h30 - 19h	14h-19h
Samedi	10h - 18h	10h - 18h	10h-18h
Dimanche	14h - 18h	14h - 18h	14h-18h ⁽²⁾

(1) Sauf horaires adaptés l'été

(2) Certains dimanches fermés : dates sur le site des médiathèques et sur le programme trimestriel

→ Médiathèque Arthur-Rimbaud

2, place des Baconnets / RER B Les Baconnets / 01 40 96 68 38

OUVERTURE	PÉRIODE SCOLAIRE	CONGÉS SCOLAIRES ⁽¹⁾
Mardi	10h - 12h 16h - 19 h	- 15h - 19h
Mercredi	10h - 12h 14h - 19h	10h - 12h 14h - 19h
Jeudi	16h - 19h	15h - 19h
Vendredi	16h - 19h	-
Samedi	10h - 12h 14h - 18h	10h - 12h 14h - 18h

LIRE AILLEURS

→ Lire et faire lire

Cette association recherche des bénévoles pour amener les enfants scolarisés à Antony au plaisir de lire.

Contact

Michel Henry Evanno / 06 85 91 64 05
lf92160@gmail.com
www.lireetfairelire.org

→ Bibliothèque pour tous

Cette association souhaite rendre la lecture accessible à tous et favoriser l'échange entre générations.

1, rue Pierre-Kohlmann
01 49 84 40 18
bibliopourtous.antony@gmail.com
bibliopourtous-antony.org



ATELIERS BOURDEAU

Des ateliers de création plastique coordonnés aux manifestations culturelles de la Ville et aux expositions de la Maison des Arts sont proposés aux enfants de 5 à 15 ans.

Animés par des professeurs d'art plastique, ces ateliers ont pour vocation de sensibiliser les élèves à l'art par la pratique artistique. Les techniques abordées sont variées : dessin, peinture, modelage, gravure, photographie, sérigraphie... La réalisation des travaux permet de développer sens de l'observation, sens critique et réflexion face aux oeuvres. Les travaux des ateliers sont exposés chaque année.

→ Enfants de 5 à 7 ans

Mercredi :

10h30-11h45 / 13h30-14h45 / 15h30-16h45

Vendredi :

10h30-11h45 / 13h30-14h45 / 15h30-16h45

→ Enfants de 8 à 12 ans

Mercredi :

10h30-11h45 / 13h30-14h45 / 15h30-16h45

Jedi : 16h30-17h45 / 18h15-19h30

→ Enfants de 11 à 15 ans

Mercredi : 17h30-18h45

Vendredi : 18h30-19h45

*Les ateliers Bourdeau (Direction culture)
Salon du Parc Bourdeau
20, rue Velpeau / 01 40 96 72 82*

DES ACTIONS CULTURELLES THÉMATIQUES

→ Festival Place au Jazz

un concert est spécialement choisi pour accueillir les familles : en novembre 2020, *Nanan I* de la compagnie Idyle

→ Spectacle de fin d'année

la Ville invite les élèves scolarisés à Antony à fêter la fin de l'année : en 2020, *L'échappée belle* pour les maternelles, et *Little Rock Story* pour les élémentaires.

→ Le festival *Des Bulles dans la ville*

invite des auteurs de bande dessinée. Lors de cette journée festive du mois de mai, des ateliers de dessin sont proposés aux enfants.

*Direction de la culture
culture@ville-antony.fr*



— MAISON DES ARTS

La Maison des Arts poursuit des objectifs didactiques et pédagogiques à travers des expositions d'arts plastiques auprès du public adulte, scolaire, familial et éloigné.

→ Cycles thématiques

La saison est rythmée par plusieurs temps forts :

- **Grandes tendances artistiques**

Les grands courants artistiques des XX^e et XXI^e siècles à travers différentes techniques (peinture, dessin, sculpture, gravure) et différentes écoles.

- **Ouverture sur le monde**

Un pays est à l'honneur chaque année. Découverte d'artistes, de cultures et d'expressions picturales, nouvelles et variées (Australie, Algérie, Corée, Venezuela...).

- **À propos de la photo**

Un aperçu de l'histoire de la photographie à travers des expositions thématiques, des rétrospectives de grands photographes ou d'artistes plus contemporains.

- **Artistes à découvrir et carte blanche**

Expositions autour de la jeune création contemporaine et des artistes locaux.

→ Visites scolaires

À chacune des expositions, une visite guidée est réservée aux enseignants de la maternelle au lycée, de façon à leur apporter des outils de travail et notamment des guides pédagogiques et des livrets-jeux. Quand l'exposition s'y prête, des ateliers pratiques d'une demi-heure complètent la visite.

→ Actions culturelles

La Maison des Arts organise des animations diversifiées et gratuites qui rythment les expositions et les valorisent : des visites guidées, des conférences, des lectures, des concerts, des ciné-débats, des spectacles de danse, des ateliers pratiques pour les enfants en famille, du dessin libre en salle. Le dispositif «La Parole à...» propose de développer avec une structure partenaire des projets artistiques présentés au sous-sol de la Maison.

→ Accueil/services offerts

Entrée libre, du mardi au vendredi : 12h-19h ; samedi et dimanche : 14h-18h (fermé le lundi et les jours fériés). Parc fermé en cas de tempête).

- Accès handicapés.
- Des livrets-jeux et des clés de lecture sont proposés aux enfants et à leurs parents visitant les expositions.
- Vente de catalogues d'expositions, cartes postales, affiches, livres sur l'histoire d'Antony.
- Les activités culturelles sont gratuites, sur réservation, dans la limite des places disponibles.
- La Maison des Arts réserve un espace à l'Atelier-musée du pays d'Antony.

Maison des Arts

Parc Bourdeau / 20, rue Velpeau

01 40 96 31 50

maisondesarts@ville-antony.fr

RER B station Antony (sortie rue Velpeau)

ATELIERS DU CHÂTEAU SARRAN

De multiples activités de création artistique et d'expression s'adressent à tous, notamment aux enfants et adolescents. Cours annuels et stages ponctuels. Inscriptions via l'Espace citoyen de la ville d'Antony. Pendant les congés, les Ateliers proposent des stages jeunes en partenariat avec le 11 Espace jeunes, et des stages enfants.

→ Arts visuels

Dessin, peinture, arts plastiques et laboratoire de création, bande dessinée, croquis modèle vivant, peinture à l'huile, poterie, modelage, aquarelle, peinture sur porcelaine, calligraphie, enluminure, miniatures, encadrement, reliure.

→ Arts et techniques

Théâtre, éveil au théâtre et expression corporelle, comédie musicale, club anglais.

→ Musique

De l'éveil à la formation musicale, pratique d'un instrument en cours individuels et pratique collective (ensemble orchestral) : violon, violoncelle, guitare, flûte, clarinette, saxophone, trompette, piano, batterie (initiation), chant.

Les ateliers du Château Sarran

*12, rue Prosper-Legouté
01 40 96 64 40*

Certaines activités sont organisées hors les murs :

- **Espace Lionel-Terray**
164 bis, avenue du Président-Kenned
- **Espace Velpeau**
24, avenue Jeanne-d'Arc
- **Maison Verte**
193, rue des Rabats

LUDOTHÈQUE

Un espace de 650 m², répartis sur les deux étages supérieurs du bâtiment du cinéma Le Sélect, est dédié au prêt de jeux et de jouets, et au jeu sur place. Le premier étage est réservé aux enfants jusqu'à 9 ans, et l'étage supérieur accueille les 10 ans et plus ainsi que les adultes.

→ Jeux d'éveil

→ Jeux symboliques

→ Jeux de construction

→ Jeux de circuit

→ Jeux géants

(stratégie, adresse... babyfoot)

→ Espaces jeux vidéo

(consoles de jeux)

→ Ateliers d'échecs

samedi matin (sur inscription)

→ Soirées jeux

(certains vendredis soir, renseignements auprès des ludothécaires)

→ Parenthèses ludiques

(atelier pour joueurs confirmés)

→ Jeux de société coopératifs

ambiance, stratégie...

→ Jeux d'adresse

Horaires :

Mardi et vendredi : 16h-18h30
mercredi et samedi : 10h-12h / 14h-18h30

Vacances scolaires :

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 14h-17h30
Noël : ouverture une semaine
Été : dates de fermeture à consulter sur le site de la ville

Ludothèque

*14, av. de la Division-Leclerc
espace enfants / 01 40 96 64 25
espace adolescents adultes / 01 40 96 64 28*

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL

Le centre social et culturel (CSC) est un espace municipal de rencontre, d'échange et de services ouvert à tous, agréé par la CAF. Au programme, actions sociales, éducatives et culturelles en collaboration avec les Antoniens, les associations partenaires et les autres services de la Ville.

→ Activités tous publics

- **Enfants** : anglais, découverte instrumentale, accueil des 6/11 ans aux vacances scolaires, ateliers créatifs
- **Adultes et enfants accompagnés d'un parent** : lieu d'accueil parent enfant, découverte culinaire, éveil musical, ateliers créatifs, jardin
- **Adultes et enfants non accompagnés** : chant, théâtre, jardin
- **Adultes** : gym douce, bien-être, ateliers culinaires, informatique, sorties...
- **Événements** : à l'initiative d'habitants (loto, kermesse, vide-greniers, Noël) ou du CSC (troc aux plantes, jeunes talents, barbecue, café terrasse, Golden Blocks...)
- **Ressourcerie** : zone de gratuité où chacun peut déposer ce dont il n'a plus besoin ou prendre ce qu'il veut : vêtements, accessoires, livres...

→ Des services sur place

- Associations accueillies :

Agefa, ASTI, Les alcooliques anonymes, Femmes Relais, Alanon/alateen, Bien Vivre Ensemble, La Grande Cordée, Cercle culturel et artistique d'Antony (CCAA), Les Ateliers Fulgeras, Français pour tous, Dinamic, la Blette humaine (AMAP), Need Radio.

- Services publics : CAF, écrivain public, psychologue de la Réussite éducative, RAM Relais d'assistants maternels.

- Instance participative : Conseil citoyen du Noyer-Doré

Centre social et culturel d'Antony

4, boulevard des Pyrénées

01 40 96 68 10

centresocioculturel@ville-antony.fr

www.ville-antony.fr/centre-social-culturel

RER B (Massy Verrières)

Paladin 3 (arrêt Noyer-Doré)



— CINÉMA LE SÉLECT

Cinéma art & essai, label jeune public

Avec une salle dédiée – **la salle Tex-Avery** multicolore et ses rehausseurs moelleux –, un espace atelier et un coin enfant, Le Sélect possède une véritable identité liée au **jeune public**. Il participe aux dispositifs nationaux d'**éducation au cinéma et à l'image** et propose des séances scolaires pour tous les niveaux de classes. Des présentations de films, des rencontres et des animations exceptionnelles sont aussi proposées aux jeunes spectateurs des écoles, des centres de loisirs, et aux individus.

→ Des classiques du cinéma ou des films d'actualité

Chaque semaine, un ou deux films jeune public sont programmés, certains en sortie nationale. Un logo les identifie dans le programme et sur le site Internet.

Tarif spécial à 4 € (3 € pour les groupes) pour les moins de 14 ans (+1 € si 3D). Régulièrement, Le Sélect organise des séances ciné-goûter et des ateliers.

→ Des séances scolaires

Des séances sont proposées aux enseignants en priorité le matin et parfois l'après-midi, dans le cadre des dispositifs nationaux « École et cinéma », « Collège au cinéma » et « Lycéens et apprentis au cinéma » (en partenariat avec l'Éducation nationale et le CNC), mais aussi sur les films programmés chaque semaine. La responsable jeune public accueille les classes et présente le film.



→ Pratique

- **Programme mensuel** : au cinéma, dans les établissements publics d'Antony et sur le site du cinéma **www.leselect.ville-antony.fr**.
- **Fiches sur les films soutenus par l'AFCAE** (Association Française des Cinémas d'Art et d'Essai) ou documents réalisés par les distributeurs à disposition au cinéma.
- **Achat des places** : sur place, sur le site Internet ou via les applications mobiles.
- **Accessibilité** aux personnes à mobilité réduite. Certaines séances sous-titrées pour malentendants, séances en audio description pour les malvoyants.

Cinéma Le Sélect

10, avenue de la Division-Leclerc
01 40 96 64 64 (administration)
cinema.leselect@ville-antony.fr
www.leselect.ville-antony.fr
Application disponible
sur Android et I-phone
[Facebook.com/leselect.antony](https://www.facebook.com/leselect.antony)
Instagram : [leselectantony](https://www.instagram.com/leselectantony)



THÉÂTRE FIRMIN- GÉMIER / LA PISCINE

Établissement de Vallée Sud-Grand Paris, le Théâtre propose une centaine de spectacles par an. Beaucoup peuvent intéresser les enfants et les adolescents.

- **Des spectacles de théâtre, cirque, danse, musique** au Théâtre La Piscine à Châtenay-Malabry, à l'Espace Cirque d'Antony et parfois à l'Espace Vasarely.
- **Des rencontres** avec les artistes sur plusieurs spectacles de la saison.
- **Des ateliers** de cirque en famille.
- **Des projets d'action culturelle** construits chaque année avec les écoles.

LES CONCERTS DU PÉDILUVE

Cette salle de 120 places accueille des spectacles intimistes au sein du Théâtre La Piscine : découverte d'artistes confirmés et de jeunes talents, dans un esprit «club de jazz».

→ Pratique

- **Prix des places** : 10€ jusqu'à 30 ans, 15€ sur présentation de la carte famille nombreuse, 20€ tarif plein, 5€ tarif unique pour certains spectacles. De 5 à 18€ dans le cadre d'un abonnement. 01 41 87 20 84 - accueil@tfg-lp.com www.theatrefirmin-gemier-lapiscine.fr
- **Garderie gratuite certains dimanches** (sur réservation) pour les enfants de plus de 3 ans au Théâtre La Piscine ou à l'Espace Cirque d'Antony.

Espace Cirque d'Antony

*Rue Georges-Suant
RER B Les Baconnets*

Théâtre La Piscine et le Pédiluve

*254, avenue de la Division-Leclerc
92290 Châtenay-Malabry*

— CONSERVATOIRE DARIUS-MILHAUD

Établissement de Vallée Sud-Grand Paris agréé par le ministère de la Culture, il accueille chaque année 1300 élèves encadrés par une équipe pédagogique de 70 professeurs diplômés.
Demande de bourse : voir p.56

→ Missions

- **Permettre** à tous les publics l'apprentissage d'une discipline artistique (musique, danse, théâtre).
- **Effectuer** la jonction entre la formation et la pratique en amateur.
- **Participer** à la vie culturelle locale.
- **Donner** l'accès éventuel aux conservatoires à rayonnement départemental ou national.

→ Des départements spécifiques

- **Éveil et initiation musicale** (à partir de 4 ans)
- **Formation musicale**
- **Chorale d'enfants**
- **Orchestres**
- **Classes de danse**
classique, jazz et contemporaine
- **Art dramatique**
- **Ensemble instrumentaux**
- **Projets et rencontres artistiques**

Conservatoire intercommunal Darius-Milhaud

*140, avenue de la Division-Leclerc
01 41 87 81 00*

— JUMELAGES

Antony est jumelée ou liée par un traité d'amitié avec :

- **Collegno** (Italie)
- **Lewisham** (Royaume-Uni)
- **Reinickendorf** (Allemagne)
- **Sdérot** (Israël)
- **Lexington** (USA)
- **Olomouc** (République Tchèque)
- **Eleftheroupolis** (Grèce)
- **Hamman-Lif** (Tunisie)
- **Davitashen** (République d'Arménie)
- **Antélias** (Liban)
- **Arcos de Valdevez** (Portugal)

L'année 2020, marquée par l'épidémie mondiale de Covid-19, n'aura pas permis de poursuivre les rencontres et échanges particulièrement riches de 2019. Tous les projets en cours ont été suspendus.

Élu chargé des relations internationales

*Fabien Hubert / 01 40 96 73 96
www.ville-antony.fr/jumelage*



A close-up photograph of a woman with brown hair, wearing a red top and a gold necklace, leaning over a young child with brown hair and bangs. The woman is applying toothpaste from a blue and white tube onto a pink and purple toothbrush held by the child. The child is looking down at the toothbrush with a focused expression. The background is a bright, out-of-focus bathroom.

SANTÉ — SOLI DARITÉ

Santé enfants _____ **53**

Aides sociales
communales _____ **55**

Service sociaux _____ **57**

SANTÉ ENFANTS

ACTIONS MUNICIPALES DANS LES ÉCOLES

Avec différents partenaires, la ville d'Antony intervient en milieu scolaire (écoles publiques).

Sensibilisation des CP et CE2 aux soins bucco-dentaires avec la participation de la Caisse primaire d'assurance maladie (CP) et de dentistes d'Antony (CE2).

Formation des CM2 aux premiers secours avec une entreprise spécialiste en sauvetage et secourisme : initiation aux gestes de premiers secours et à l'utilisation du défibrillateur automatique extérieur (DAE).

*Service promotion de la santé
1, rue Maurice-Utrillo
01 40 96 68 08*

VACCINATIONS

Vos enfants peuvent être vaccinés par un médecin libéral, généraliste ou pédiatre.

- **Centres de PMI** : enfants de moins de 6 ans (voir p. 35)
- **Centre de santé de la Croix-Rouge** (voir ci-contre)

Le carnet de santé remis à la naissance d'un enfant sert de **carnet de vaccination**. En cas de perte, ou pour les enfants nés à l'étranger, s'adresser directement à son centre de PMI. Pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018, 11 vaccins sont obligatoires.

Calendrier disponible sur le site :
<http://solidarites-sante.gouv.fr/calendrier-vaccinal>

SERVICE DE SANTÉ SCOLAIRE

Dans chaque établissement (école primaire, collège, lycée), un suivi médico-scolaire est assuré par une équipe: infirmière, secrétaire, en relation avec le médecin scolaire. Vous pouvez les rencontrer par l'intermédiaire de la direction de l'établissement.

CENTRE DE SANTÉ POLYVALENT DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Prise de RV : 01 40 32 34 05

Administration : 01 46 74 13 90

Accueil des patients de tous âges en médecine générale, gynécologie, pédiatrie, soins dentaires, orthodontie. Carte vitale indispensable (pratique du tiers payant) et attestation CMU ou AME (aide médicale d'État) pour les bénéficiaires.

*2, allée du Nil
place des Baconnets*

CENTRE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS

Dépend de l'établissement public de santé Erasme.

Sur RV au 01 56 45 18 10

Les consultants (médecins et psychologues) reçoivent les parents préoccupés des difficultés de leurs enfants de 2 à 12 ans : langage, sommeil, alimentation, comportement, problèmes scolaires... Soins gratuits.

Consultation par une équipe pluridisciplinaire constituée aussi d'orthophonistes, éducateurs et psychomotriciens.

80, rue Pierre-Vermeir.

SANTÉ SOLI DARITÉ



CENTRE MÉDICO- PSYCHO-PÉDAGOGIQUE

→ Les Pyrénées

Sur RV au 01 46 68 55 73

Votre enfant peut être pris en charge s'il éprouve des difficultés d'adaptation, des troubles psychomoteurs, orthophoniques... de l'apprentissage, du comportement, etc.

*5, parvis de la Bièvre
ou 180, rue Adolphe-Pajeaud
Immeuble Saturne (rez-de-jardin)*

CENTRE PSYCHOTHÉRAPIQUE ET PÉDAGOGIQUE SPÉCIALISÉ (CPPS)

→ Institut médico-éducatif (IME).

Accueille des enfants de 3 à 16 ans présentant des troubles psychiques associés ou non à un déficit. Prise en charge thérapeutique, éducative et pédagogique adaptée et individualisée.
Objectifs : favoriser la socialisation et l'autonomie dans la vie quotidienne et dans les apprentissages, pour aller vers une intégration scolaire quand c'est possible.

22, rue Prosper-Legouté / 01 42 37 77 46

HANDICAP

Un référent handicap au CCAS reçoit sur rendez-vous, entre autre pour toutes les démarches liées à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

CCAS handicap
01 40 96 73 42
handicap@ville-antony.fr



— AIDES SOCIALES COMMUNALES

Le CCAS d'Antony, avec son pôle social, met en oeuvre une action générale de prévention et de développement social, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

- Le CCAS accueille les personnes en difficulté et instruit les dossiers d'aide légale (détaillée dans le guide d'Antony et sur www.ville-antony.fr).
- Il instruit également les dossiers d'aide facultative proposée particulièrement à Antony, notamment les bourses communales et du Conservatoire ainsi que la bourse familles nombreuses (ex « carte famille »)

BOURSE FAMILLES NOMBREUSES

Ex carte famille, cette bourse a pour objectif d'aider les familles nombreuses confrontées à de nouvelles dépenses. Elle est versée sans condition de ressources, sur demande auprès du CCAS.

305 € peuvent vous être remboursés deux fois si vous venez d'avoir **un troisième enfant (ou plus)**, à certaines conditions :

- vous habitez Antony depuis au moins un an,
- vous déposez la demande avant le 1^{er} anniversaire de l'enfant,
- vos enfants participent aux activités suivantes (quatre thématiques) :

Culture-loisirs :

Ludothèque, médiathèques, Cinéma Le Sélect, Ateliers Bourdeau et du Château Sarran, Centre social et culturel, Centres municipaux de loisirs, Club scientifique, Conservatoire Darius-Milhaud, séjours jeunesse de la Ville.

Éducation : accueils scolaires, restauration scolaire, classes de découverte, séjours scolaires, études élémentaires,

Petite enfance :

Crèches municipales ou privées, garde d'enfant, assistantes maternelles, haltes-jeux municipales ou privées,

Sport : Ecole municipale des sports piscine Lionel- Terray et Centre aquatique Pajaud.

Le CCAS d'Antony vous rembourse cette somme deux fois (les deux premières années), sur présentation des reçus (prestations déjà acquittées) lorsque 305€ sont atteints : exception acceptée pour les frais de garde hors crèches municipales auprès d'assistantes maternelles et crèches privées. Dossier téléchargeable :

www.ville-antony.fr

CCAS pôle social
01 40 96 73 38



SANTÉ SOLI DARITÉ



BOURSE COMMUNALE

Le CCAS attribue une bourse communale aux familles disposant de revenus en dessous d'un certain plafond et dont un ou plusieurs enfants sont scolarisés au collège ou au lycée, afin d'aider au paiement des frais de cantine.

Un formulaire est à la disposition des intéressés, jusqu' au vendredi 9 octobre 2020 inclus au CCAS. Une subvention est attribuée pour l'année scolaire en fonction du niveau de ressources total, de la composition du foyer, et à la condition expresse qu'une éventuelle bourse nationale, ou le fonds social de l'établissement, ne couvre pas la totalité des frais de cantine. Dossier téléchargeable: www.ville-antony.fr

CCAS pôle social
01 40 96 73 38

BOURSE DU CONSERVATOIRE

Le CCAS attribue aux familles disposant de revenus ,en dessous d'un certain plafond, selon la composition familiale, une bourse pour le règlement de la cotisation des enfants antoniens fréquentant un conservatoire de Vallée Sud - Grand Paris.

Formulaire disponible jusqu'au vendredi 9 octobre 2020 au CCAS ou auprès du Conservatoire Darius-Milhaud.

CCAS
01 40 96 71 86

SERVICES SOCIAUX

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE SEINE (CAF 92)

0 810 25 92 10 - www.92.caf.fr
70-88 rue Paul-Lescop
92023 Nanterre cedex

→ Prestations familiales

Accueil du lundi au vendredi de 9h à 16h sur RV au 0 810 259 210 ou sur www.caf.fr
3, avenue Jean-Baptiste-Clément
92290 Châtenay-Malabry

→ Permanence de l'action sociale

01 55 52 14 80
Assurée par des travailleurs sociaux sur rendez-vous.

→ Permanence au CSC (voir p.48)

SÉCURITÉ SOCIALE CPAM 92

Service Social Unité 2
Antony 92026 Nanterre Cedex

→ L'assistant social vous reçoit sur rendez-vous

au 01 71 10 90 56
en cas de maladie, invalidité, accident de travail, décès, veuvage, maternité.

→ Sur RV au 36 46 au CSC (voir p.48)

SERVICE DES SOLIDARITÉS TERRITORIALES

2-4 rue de Bône
01 55 59 44 00

Service du Conseil départemental. Une équipe de professionnels de la solidarité (EDAS, PMI, ASE) vous accueille et vous accompagne sans rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

→ Permanence au CSC (voir p.48)



Un assistant social de l'Éducation nationale peut être consulté dans les collèges et lycées d'Antony sur RV.

UNE ASSOCIATION DE MÉDIATION FAMILIALE

La médiation familiale peut intervenir à tout moment lors d'une situation conflictuelle ou d'une rupture des relations entre parents, parents et enfants majeurs, grand-parents et parents... L'objectif est de restaurer des liens familiaux.

En général, il s'agit d'une démarche volontaire mais elle peut également être ordonnée, avec l'accord des parties, par le juge aux affaires familiales.

Permanence à Antony

Association Dinamic
Association Dinamic
(1^{er} entretien gratuit) au PAD
1 place Auguste-Mounié,
sur RV, au 01 46 01 99 19.
www.mediationfamiliale.info
direction@dinamic-mf.fr

PRA — TIQUE



Démarches
et services _____ **59**

Espace citoyens _____ **59**

Tarifications 2020/2021 _____ **60**

Index _____ **67**

— DÉMARCHES ET SERVICES

Sur le site internet de la Ville, vous trouverez des informations pratiques concernant les démarches administratives à effectuer. Pour plus de lisibilité, elles sont classées par thématiques et beaucoup sont réalisables en ligne.

Rendez-vous sur www.ville-antony.fr/demarches
Vous ne disposez pas d'internet ?
Contactez le standard de la mairie au 01 40 96 71 00.

— ESPACE CITOYENS

Ce portail est un espace unique, simple d'utilisation, accessible et sécurisé pour effectuer des démarches administratives. Grâce à l'Espace citoyens, vous pouvez :

- **Effectuer vos démarches familiales** (inscriptions et réservations aux centres municipaux de loisirs, à l'EMS, paiement des prestations périscolaires...),
- **Réaliser des démarches personnelles sécurisées** (demande d'actes d'état civil, inscription sur les listes électorales...), sans avoir à vous déplacer ni à téléphoner à la mairie.

Contactez directement les services municipaux si l'Espace citoyens ne permet pas l'inscription à l'activité recherchée.

→ Créez votre compte personnel en quelques clics !

Pour utiliser ce nouveau portail, connectez-vous au site Internet de la Ville : www.ville-antony.fr (rubrique « ma mairie », « démarches »), et laissez-vous guider pour créer votre « compte citoyen », en entrant une adresse mail, un mot de passe puis en complétant les informations demandées. Si vous n'avez pas encore votre « clé famille », contactez la régie centrale (voir p.61). De nouveaux services en ligne seront proposés sur cet espace au fur et à mesure.

→ besoin d'aide ?

Un tutoriel vidéo est à votre disposition sur l'Espace citoyens (rubrique « Aide »).

→ les « plus » de l'espace citoyens

- **Votre « compte citoyen »** vous donne également accès à un espace de stockage sécurisé pour conserver vos pièces justificatives et les communiquer à la mairie en cas de besoin.
- **Le portail est optimisé pour les mobiles**, c'est-à-dire qu'il s'adapte automatiquement à tous types d'écran (ordinateur, tablette, smartphone) pour vous permettre d'accéder à votre compte à tout moment.

VOUS DÉMÉNAGEZ ? DITES-LE SUR L'ESPACE CITOYENS !

Plus besoin d'écrire à la mairie, encore moins de passer par les différents services dont vous êtes utilisateurs pour des prestations familiales. Tout se passe maintenant sur l'Espace Citoyens. Vous effectuez le changement d'adresse une fois pour toutes sur votre compte citoyen, par l'intermédiaire du bouton « Modifier ses coordonnées ». Vous devrez alors transmettre un justificatif de votre nouveau domicile.

Attention ! Les modifications concernent uniquement les informations liées à la famille. Elles ne peuvent être prises en compte pour les inscriptions électorales et pour les pièces d'identité.

Rappel : si votre enfant déjeune à la cantine, vous devez également signaler votre changement d'adresse à la société de restauration :

Sogeres
191 bis, rue des Rabats
92160 Antony



TARIFICATIONS 2020/2021

Les tarifs des prestations extra et périscolaires s'applique selon un dispositif garantissant davantage d'équité. Chaque famille paie proportionnellement à ses revenus et en fonction du nombre de ses enfants, dans les limites d'un plancher et d'un plafond.

Attention, le calcul des revenus est appliqué en année civile, et non en année scolaire. Quel que soit le niveau des revenus, **la participation familiale reste inférieure au coût de revient**. La Ville continue ainsi à prendre à sa charge l'essentiel du coût des prestations.

→ Les activités concernées :

- la restauration scolaire (*)
- les garderies
- les études
- les classes de découverte
- les centres municipaux de loisirs
- les animations jeunesse
- les séjours de vacances
- l'école municipale des sports
- le Centre social et culturel
- les Ateliers du Château Sarran (moins de 18 ans)
- les stages jeunes
- le club scientifique

(*) facturation par la société Sogeres

MODE DE CALCUL

Ce mode de tarification prend en compte 3 éléments :

1 • Les revenus des familles : Le prix payé sera directement proportionnel à leurs revenus.

2 • Le taux d'effort : C'est un pourcentage appliqué aux revenus des familles. Pour chaque activité, il est déterminé en fonction de la composition familiale : il diminue en fonction du nombre d'enfants à charge.

3 • Des tarifs encadrés : Les tarifs des activités ont un prix mini et un prix maxi. Le plafond reste nettement inférieur au coût du service pour la Ville.

→ Quels revenus sont pris en compte ?

Les salaires, auxquels s'ajoutent les primes, les pensions alimentaires reçues, des indemnités diverses, les allocations familiales, les revenus de capitaux mobiliers et les revenus fonciers, ou tout autre revenu avant abattement.

→ Quel prix allez-vous payer ?

Il suffit de multiplier le revenu mensuel calculé par la Régie centrale pour votre foyer (et notifié fin janvier). Ainsi, chaque famille paie un tarif qui lui est propre et qui évolue en fonction de ses revenus.

QUAND ÉTABLIR VOTRE DOSSIER ET OÙ ?

- Immédiatement auprès de la Régie centrale pour une arrivée en cours d'année.
- Chaque année entre le 1er/10 et le 5/12 pour le renouvellement annuel : documents à adresser à la Régie centrale, afin de calculer les tarifs valables du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année suivante. Un justificatif de dépôt vous sera remis lors de votre dépôt de dossier à la Régie centrale.

Régie centrale (RDC de la mairie)
Place de l'Hôtel-de-Ville
BP 60086 - 92161 ANTONY cedex
regie_centrale@ville-antony.fr
01 40 96 73 32 / 71 36 / 73 27

→ Pièces à fournir dans tous les cas

- Si le dossier n'est pas complet, le prix maxi sera appliqué, et aucune rétroactivité ne sera appliquée. Documents à fournir en photocopie, ou en fichier image à l'adresse : **regie_centrale@ville-antony.fr**
- **Fiche annuelle de situation familiale**
dûment remplie et signée (disponible à la Régie Centrale ou sur www.ville-antony.fr).
 - **Dernier avis d'imposition**
ou de non imposition recto/verso.
 - **Justificatif des Allocations familiales :**
Attestation de paiement des prestations CAF de moins de 3 mois (disponible sur www.caf92.fr) ou auprès de votre centre.
 - **Justificatif de domicile :**
Locataire : Quittance de loyer (pas de quittance manuelle) de moins de 3 mois, indiquant l'APL perçue le cas échéant, ou facture d'énergie.
Propriétaire : taxe foncière, ou titre de propriété (nouveaux habitants) ou facture d'énergie.
 - **Autorisation de prélèvement automatique et RIB** (relevé d'identité bancaire) si vous souhaitez ce mode de paiement (autorisation disponible sur www.ville-antony.fr).

→ Pièces particulières à fournir

- **Naissance d'un enfant :** Acte de naissance ou livret de famille. La modification du nombre d'enfants à charge est validée au 1^{er} du mois suivant la déclaration.
- **Personnes hébergées :** Une attestation d'hébergement avec un justificatif de domicile à l'adresse de l'hébergeant ainsi qu'une photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant.
- **Familles monoparentales ou élevant un mineur handicapé :** Application d'un taux d'effort réduit (sur la base des indications de l'avis d'imposition ou de non imposition du foyer et de la carte d'invalidité).
- **Divorce, séparation, monoparentalité :** Fournir la décision du juge aux affaires familiales précisant l'autorité parentale et la charge financière de chacun, ou l'attestation CAF de parent isolé et l'avis d'imposition avec l'indication de parent isolé (lettre « T » pour la monoparentalité).
- **Congé parental à temps complet :** Une attestation de l'employeur avec les dates de début et de fin du congé, et attestation de paiement CAF à jour.
- **Longue maladie :** Dernier relevé d'indemnisation de Sécurité Sociale.
- **Chômage :** La notification de paiement de moins de 3 mois de Pôle Emploi (calcul provisoire des ressources pour six mois).
- **Parents étudiants :** Carte d'étudiant et justificatif de bourses.

→ Pièces à fournir pour révisions en cours d'année

- **Décès :** Acte de décès ou livret de famille.
- **Naissance :** Acte de naissance ou livret de famille et attestation CAF mise à jour.

Toute fausse déclaration
ou dossier incomplet entraînera
la tarification la plus élevée.

Tarifs municipaux applicables pour l'année scolaire 2020 / 2021

Taux d'effort (Inchangement)				
1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et +

Tarif minimum	Tarif maximum
---------------	---------------

Restauration scolaire et périscolaire

Cantines maternelles	Tarif journalier
Cantines élémentaires	Tarif journalier

0,70 €	6,56 €	0,0694%	0,0694%	0,0604%
0,85 €	6,82 €	0,1144%	0,0903%	0,0668%

Garderies scolaires maternelles et élémentaires (matin et soir) et études surveillées

Garderies maternelles matin	Tarif journalier
Garderies maternelles soir	Tarif journalier
Garderies élémentaires matin	Tarif journalier
Garderies élémentaires soir	Tarif journalier
Etudes surveillées	Tarif journalier

0,50 €	2,68 €	0,0424%	0,0344%	0,0292%	0,0254%
0,70 €	4,72 €	0,0747%	0,0605%	0,0515%	0,0448%
0,50 €	2,68 €	0,0424%	0,0344%	0,0292%	0,0254%
0,50 €	2,68 €	0,0424%	0,0344%	0,0292%	0,0254%
0,60 €	4,29 €	0,0679%	0,0550%	0,0468%	0,0407%

Classes de découverte sur le temps scolaire

Classes de découverte (11 à 15 jours)	Tarif journalier
---------------------------------------	------------------

4,50 €	25,08 €	0,3895%	0,3157%	0,2683%	0,2333%
--------	---------	---------	---------	---------	---------

Centres de loisirs maternels, élémentaires (hors restauration)

Mini-séjours	Tarif journalier
Vacances scolaires	Tarif journalier
Mercredis (journée complète)	Tarif journalier
Non-inscription et non-réservation (centres maternels et élémentaires / mercredis et jours de vacances)	Forfait journalier
Stages de réussite (ex-Remise à niveau)	Tarif unitaire
Repas à thème	Tarif unitaire

6,00 €	35,85 €	0,5130%	0,4200%	0,3650%	0,3250%
2,00 €	11,95 €	0,2264%	0,1471%	0,1097%	0,0857%
2,00 €	11,95 €	0,2264%	0,1471%	0,1097%	0,0857%
10,00 €		Tarif forfaitaire			
4,17 €		Tarif forfaitaire			
5,38 €		Tarif forfaitaire			

Animations jeunesse - Ateliers jeunes

Ateliers à l'année	Forfait annuel	25,00 €	119,49 €	3,1564%	2,4354%	1,9782%	1,6871%	1,4710%
Mercredis et vacances scolaires	Tarif journalier	2,00 €		0,2934%	0,2264%	0,1471%	0,1097%	0,0957%
Séjours								
Séjours courts été (14 jours)	14 jours	124,00 €	771,00 €	15,0797%	11,5856%	9,3894%	7,9794%	6,9384%
Séjours longs été (21 jours)	21 jours	150,00 €	890,00 €	18,6128%	14,3001%	11,5893%	9,8490%	8,5641%
Séjours sportifs et collège à l'étranger	Tarif séjour	179,00 €	1 070,00 €	21,7681%	16,7245%	13,5540%	11,5188%	10,0159%
Séjours semi-itinérants en Espagne (moins de 15 jours)	Tarif séjour	179,00 €	1 070,00 €	21,7681%	16,7245%	13,5540%	11,5188%	10,0159%
Séjours semi-itinérants Europe (moins de 15 jours)	Tarif séjour	179,00 €	1 070,00 €	21,7681%	16,7245%	13,5540%	11,5188%	10,0159%
Séjours dans les villes jumelées européennes	Tarif séjour	179,00 €	1 070,00 €	21,7681%	16,7245%	13,5540%	11,5188%	10,0159%
Séjours à l'étranger	Tarif séjour	200,00 €	1 190,00 €	26,1689%	20,1056%	16,2942%	13,8475%	12,0408%
Séjours Toussaint (8 jours)	Tarif séjour	46,00 €	293,00 €	5,4141%	4,1610%	3,3727%	2,8669%	2,4934%
Séjours Toussaint (12 jours)	Tarif séjour	66,00 €	413,00 €	8,1140%	6,2340%	5,0522%	4,2935%	3,7334%
Séjours hiver multi-activités	Tarif séjour	66,00 €	413,00 €	8,1140%	6,2340%	5,0522%	4,2935%	3,7334%
Séjours printemps en centres municipaux (8 jours)	Tarif séjour	66,00 €	413,00 €	8,1140%	6,2340%	5,0522%	4,2935%	3,7334%
Séjours printemps hors centres municipaux (8 jours)	Tarif séjour	80,00 €	472,00 €	9,7654%	7,5027%	6,0804%	5,1674%	4,4933%
Séjours printemps multi-activités et ski	Tarif séjour	97,00 €	591,00 €	11,8298%	9,0890%	7,3659%	6,2599%	5,4432%
Séjours hiver Samoëns	Tarif séjour	111,00 €	681,00 €	13,4959%	10,3688%	8,4032%	7,1414%	6,2097%
Séjours hiver (hors centres municipaux)	Tarif séjour	123,00 €	741,00 €	14,9644%	11,4971%	9,3176%	7,9185%	6,8853%
Séjours printemps à l'étranger	Tarif séjour	153,00 €	950,00 €	18,6128%	14,3001%	11,5893%	9,8490%	8,5641%
Séjours d'été à l'étranger (en Europe)	Tarif séjour	200,00 €	1 190,00 €	26,1689%	20,1056%	16,2942%	13,8475%	12,0408%
Séjours printemps (hors Europe)	Tarif séjour	1 375,00 €		Tarif forfaitaire				
Frais de dossier été	Forfait par inscription	32,00 €		Tarif forfaitaire				
Frais de dossier Toussaint, hiver, printemps	Forfait par inscription	16,00 €		Tarif forfaitaire				
Annulation dossier d'inscription	Forfait par inscription	40,00 €		Tarif forfaitaire				
Annulation dossier d'inscription après dépôt du dossier pour séjours à l'étranger	Forfait par inscription	105,00 €		Tarif forfaitaire				

Ecole municipale des sports

Inscriptions annuelles aux études sportives	Forfait annuel
Inscriptions annuelles aux activités sportives (hors stages)	Forfait annuel

Tarif minimum	Tarif maximum
---------------	---------------

30,00 €	142,00 €
30,00 €	

Taux d'effort (inchangé)				
1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et +
3,5844%	2,7656%	2,2464%	1,9159%	1,6705%
3,1564%	2,4354%	1,9782%	1,6871%	1,4710%

Centre social et culturel (CSC)

Cartes du Centre

Famille	Forfait annuel
Individuel	Forfait annuel

5,00 €
2,00 €

Tarif forfaitaire
Tarif forfaitaire

Familles

Sortie journée	Tarif journalier
Sortie demi-journée	Tarif journalier
Activité demi-journée	Tarif journalier
Sorties CSC Event	Tarif journalier
Conférences-débats	Gratuit
Café-terrasse	Gratuit

1,59 €	8,48 €
1,06 €	4,24 €
1,06 €	4,24 €
1,59 €	10,60 €
/	/
/	/

0,1500%	0,1425%	0,1354%	0,1286%	0,1222%
0,1000%	0,0950%	0,0903%	0,0857%	0,0815%
0,1000%	0,0950%	0,0903%	0,0857%	0,0815%
0,1500%	0,1425%	0,1354%	0,1286%	0,1222%
Gratuit				
Gratuit				

Enfants - jeunes

Atelier à l'année	Forfait annuel
Stages vacances	Tarif journalier

15,88 €	105,93 €
1,59 €	9,53 €

1,5000%	1,4250%	1,3538%	1,2861%	1,2218%
0,1500%	0,1425%	0,1354%	0,1286%	0,1222%

Adultes

Atelier à l'année	Forfait annuel
Sorties	Tarif journalier
Stages	Tarif journalier

21,19 €	137,72 €
3,17 €	15,88 €
2,12 €	10,60 €

2,0000%	1,9000%	1,8050%	1,7148%	1,6290%
0,3000%	0,2850%	0,2708%	0,2572%	0,2444%
0,2000%	0,1900%	0,1805%	0,1715%	0,1629%

Cours / apprentissage

Adultes à l'année	Forfait annuel	62,84 €	314,19 €	6,0000%	5,7000%	5,4150%	5,1443%	4,8870%
Adultes stages journée	Tarif journalier	6,29 €	31,42 €	0,6000%	0,5700%	0,5415%	0,5144%	0,4887%
Adultes stages demi-journée	Tarif journalier	3,14 €	15,71 €	0,3000%	0,2850%	0,2708%	0,2572%	0,2444%
Enfants - jeunes à l'année	Forfait annuel	41,89 €	209,46 €	4,0000%	3,8000%	3,6100%	3,4295%	3,2580%
Enfants - jeunes stages journée	Tarif journalier	4,19 €	20,94 €	0,4000%	0,3800%	0,3610%	0,3430%	0,3258%
Enfants - jeunes stages demi-journée	Tarif journalier	2,10 €	10,47 €	0,2000%	0,1900%	0,1805%	0,1715%	0,1629%

Vide-grenier

Bénévoles-organisateur	Tarif journalier	3,00 €	Tarif forfaitaire
Antoniens	Tarif journalier	6,00 €	Tarif forfaitaire
Non Antoniens	Tarif journalier	8,00 €	Tarif forfaitaire
Inscriptions le jour J	Tarif journalier	10,00 €	Tarif forfaitaire

Accès libre sur demande

Accès Internet PC	Gratuit	/	Gratuit
Impression CV/LM	Gratuit	/	Gratuit
Impressions autres	A l'unité	0,10 €	Tarif forfaitaire
Photocopie	A l'unité	0,10 €	Tarif forfaitaire

Ateliers du Château Sarran

Cours individuels de musique

Cours de 20 mn	Tarif annuel	80,00 €	393,00 €	7,60%	6,91%	6,33%	5,85%	5,43%
Cours de 30 mn	Tarif annuel	110,00 €	579,00 €	11,20%	10,18%	9,33%	8,62%	8,00%

Taux d'effort				
1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et +

Tarif minimum	Tarif maximum
---------------	---------------

PRA TIQUE

Taux d'effort (inchangé)				
1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et +

Tarif minimum	Tarif maximum
---------------	---------------

Cours collectifs hebdomadaires

	Tarif minimum	Tarif maximum	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et +
Cours de 30 mn (5 participants)	30,00 €	155,00 €	3,00%	2,73%	2,50%	2,31%	2,14%
Cours de 1 h (10 participants)	30,00 €	155,00 €	3,00%	2,73%	2,50%	2,31%	2,14%
Cours de 1 h 30	50,00 €	238,00 €	4,60%	4,18%	3,83%	3,54%	3,29%
Cours de 2 h	60,00 €	310,00 €	6,00%	5,45%	5,00%	4,62%	4,29%
Cours de 2 h 30	80,00 €	393,00 €	7,60%	6,91%	6,33%	5,85%	5,43%
Cours de 3 h	90,00 €	465,00 €	9,00%	8,18%	7,50%	6,92%	6,43%

Cours collectifs tous les 15 jours

Cours de 2 h	30,00 €	155,00 €	3,00%	2,73%	2,50%	2,31%	2,14%
Cours de 2 h 30	40,00 €	196,00 €	3,80%	3,45%	3,17%	2,92%	2,71%
Cours de 3 h	50,00 €	238,00 €	4,60%	4,18%	3,83%	3,54%	3,29%

Cours collectifs tous les mois

Cours de 2 h 30	20,00 €	114,00 €	2,20%	2,00%	1,83%	1,69%	1,57%
Cours de 2 h 30 (2 intervenants) Circuits modèle vivant	50,00 €	238,00 €	4,60%	4,18%	3,83%	3,54%	3,29%

Club scientifique

Ateliers à l'année : 1 h	31,00 €	153,00 €	3,00%	2,73%	2,50%	2,31%	2,14%
Ateliers à l'année : 1 h 30	46,00 €	224,00 €	4,40%	4,00%	3,67%	3,38%	3,14%

Stages jeunes

(Tarifs applicables aux stages Club scientifique, EMS, Ateliers du Château Sarrau, Espace Vasarely, Le 11 Espace jeunes...)

Stages jeunes – par demi-journée	3,26 €	16,28 €	0,32%	0,29%	0,27%	0,25%	0,23%
Stages jeunes – par journée	5,09 €	25,44 €	0,50%	0,45%	0,42%	0,38%	0,36%

INDEX

- 1,2,3 Malins - 11
- Accompagnement à la scolarité - 11
- Accueils à l'école - 10
- Activ'ac - 25
- Allergies - 14
- Allocations familiales - 57
- Animations - 25, 26, 37
- Assistance sociale - 57
- Assistants maternels - 30, 34, 35
- Associations de parents d'élèves - 16, 17
- Assurance scolaire - 3
- Ateliers Bourdeau - 45
- Ateliers du château Sarran - 47
- Ateliers nature - 7

- Bibliothèque pour tous - 44
- BIJ - 12
- Bourses - 7, 55, 56
- Bucco-dentaire (prévention) - 53

- CAF - 57
- Caisse des écoles - 16
- Carte Antony - 27
- Carte scolaire - 3
- CCAS - 55, 56
- Centre de santé Croix-Rouge - 53
- Centre social et culturel - 48
- Centres de loisirs - 20 à 24
- Centres médicaux spécialisés - 53, 54
- Cinéma Le Sélect - 49
- Circuit de prévention routière - 7
- Classes de découverte - 7 à 9
- Club ados réussite - 12
- Club Coup de Pouce - 11
- Club scientifique municipal - 26
- Clubs sportifs - 37
- Collèges - 20
- Congés scolaires - 5
- Conseil d'école - 15, 16
- Conseil départemental - 20, 35, 57
- Conservatoire Darius-Milhaud - 51
- Crèches - 30 à 34
- Crédits des écoles - 6
- Croc'news - 14
- Culture - 42

- Démarches - 59
- Dérogations - 3

- Ecole municipale des sports - 37 à 41
- Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ex iufm) - 20
- Ecoles - 18, 19
- Ecoute du Noyer-Doré - 25
- Espace citoyens - 59
- Espace jeunes - 12, 25
- Etablissements municipaux (carte) - 27
- Etudes élémentaires du soir - 10, 11
- Etudes sportives - 38, 39

- Formation linguistique adultes - 12

- Garderie - voir accueils à l'école
- Grève - 11

- Haltes-jeux - 30 à 33
- Handicaps - 4, 32, 37, 54, 61

- IFAC - 12
- Information jeunesse - 12
- Inscriptions scolaires - 3
- Inspections Académique) - 20
- IUFM - voir école supérieure

- Jumelages - 51

- Kerjouanno - 7, 8

- Langues vivantes (adultes) - 12
- LAPE Lieu d'accueil parents enfants - 33
- Lire et faire lire - 44
- Ludothèque - 47
- Lycées - 20

- Maison des Arts - 46
- Médiathèques - 43, 44
- Médiation familiale - 57
- Monoparentalité - 61
- Multimédia - 43

- Nouveau Souffle - 11

- PAI Projet d'accueil individualisé - 14
- Parents - 15 à 17
- Périscolaires (temps) - 10
- Petite enfance - 28
- Pierre-Kohlmann - 12
- PMI Protection maternelle et infantile - 35
- PPS Projet personnalisé de scolarisation - 6
- Psychologie - 53, 54

RAM-RAP - 30
Rectorat - 20
Régie centrale - 10, 61
Restauration scolaire - 13 à 15

Samoëns - 7, 9
Santé - 53
Secourisme (initiation) - 53
Secours catholique - 12
Sécurité alimentaire - 13, 14
Sécurité sociale - 57
Séjours de vacances - 25

Service minimum d'accueil - 11
Solidarité - 55 à 57
Sport enfant - 36

Tarifications 2020/2021 - 60 à 66
Taux d'effort - 60
Théâtre Firmin-Gémier/La Piscine - 50
TOEIC (test international d'anglais) - 12
Travaux dans les écoles - 6

ULIS - 4

Vaccinations - 53



*Imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement,
selon un processus de fabrication plus respectueux de l'environnement.*

édité en septembre 2020 par la ville d'Antony, **directeur de la publication** Jean-Yves Sénant,
réalisation Direction de la communication, **photos** Adobe Stock et ville d'Antony,
impression Le Réveil de la Marne